



# Campagnes solidaires

Mensuel de la Confédération paysanne

N° 364 septembre 2020 – 6 € – ISSN 945863



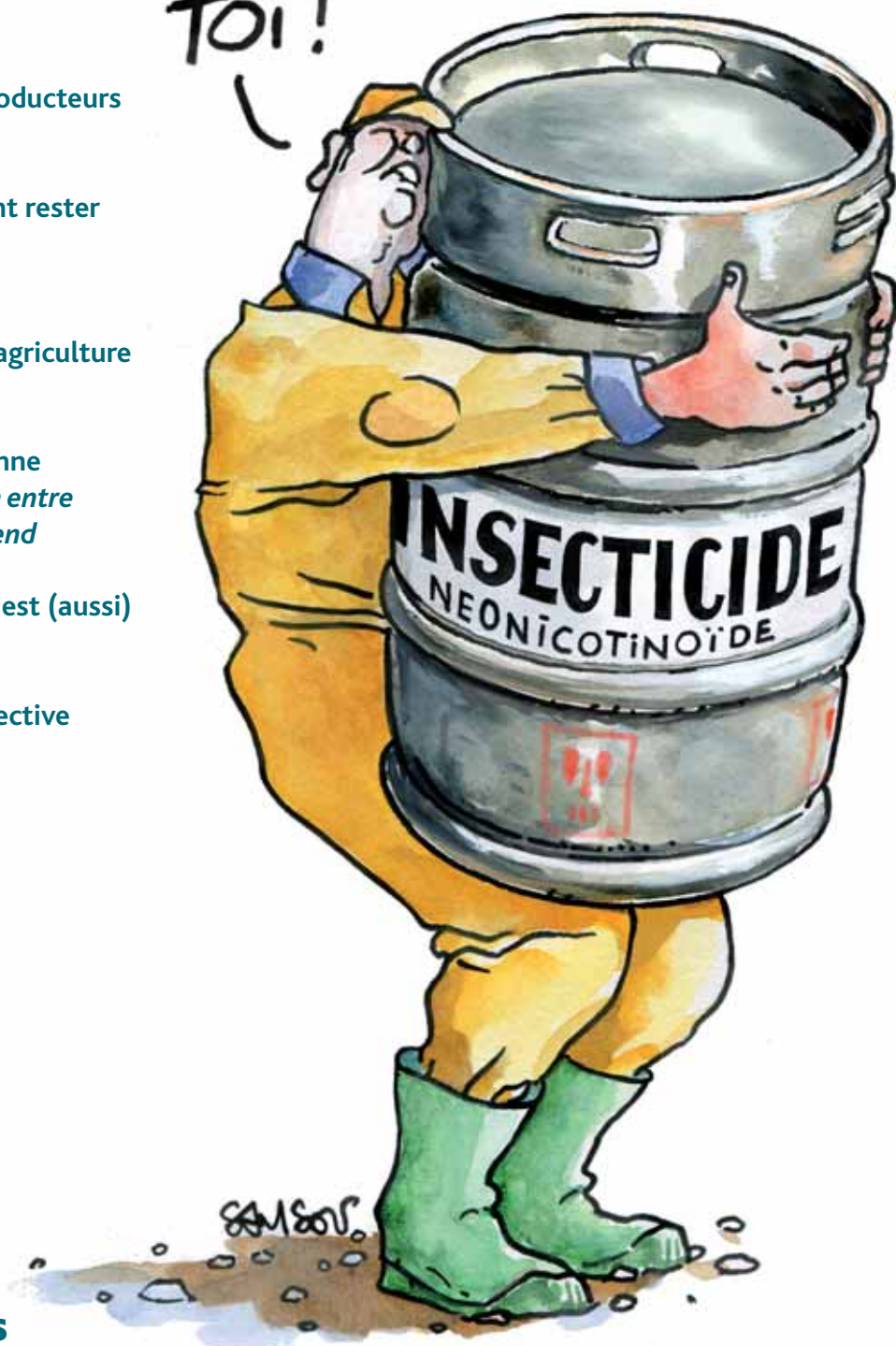
**Dossier**

## Pour une Sécurité sociale de l'alimentation

## Dossier Pour une Sécurité sociale de l'alimentation

- 4 **Vie syndicale**  
**Actualité**
- 6 **Convention citoyenne pour le climat**  
De vrais leviers d'action, mais aussi des faiblesses et des lacunes
- 7 **Climat** Des pratiques agricoles pour capter le carbone dans les sols
- 8 **Vin** À Bordeaux, le coronavirus achève la viticulture
- 9 **Lait** Les élevages subissent la baisse des prix imposée par les industriels
- 10 Défendre les productrices et producteurs de lait de chèvre
- 11 **Grandes cultures**  
Tous les néonicotinoïdes doivent rester interdits
- 12 De la ferme à la fourchette  
**Internationales**
- 13 **Québec** Protéger des terres en agriculture biologique  
**Agriculture paysanne**
- 14 **Drôme** Clarisse Arnaud, vigneronne  
« Pour moi, c'est dans la relation entre les humains que notre travail prend tout son sens »
- 16 **Alsace** Pisciculture : le bonheur est (aussi) dans les bassins!  
**Initiative**
- 17 **Pays Basque** Une pépinière collective de production de plants bios
- 18 **Annonces**
- 20 **Abonnement**  
**Action**
- 22 Hypocrites du climat

OH, TU M'AS  
MANQUÉ  
TOI!



Le Samson du mois



**Denis Perreau,**  
paysan en Côte-d'Or, secrétaire national

## Mutation

Treize heures, la sensation de ne rien avoir fait alors que je n'ai pas arrêté depuis ce matin. Emmener à manger dans les pâtures et rouler de l'eau pour l'abreuvement, ce n'est en effet pas très productif. Une nouvelle fois, pour la énième année, la sécheresse frappe une bonne partie du pays. Les sources tarissent et les herbages sont réduits à des paillassons. C'est peut-être un cycle, plus sûrement le changement climatique. Comme le dit de façon humoristique un collègue paysan : « *Je ne fais plus d'agneaux d'herbe mais des agneaux de foin!* » Voire de paille, malgré son prix cette année, tellement la récolte de foin est maigre alors que l'hivernage ne cesse de s'allonger. Mes brebis sont en bergerie depuis début août : drôle de vie pour des herbivores ! De plus, la succession de sécheresses modifie la flore des pâtures, faisant régresser les légumineuses et rendant les nouvelles implantations de plus en plus aléatoires.

Pour répondre à ces problèmes, on nous répond « exonération de taxes sur le foncier non bâti ». Ça va chercher dans les 30 euros par hectare en moyenne, tourné vers le propriétaire et dont le fermier ne voit pas forcément la couleur. On nous répond également « pâturage des jachères » : alors que la Confédération paysanne alertait sur le risque de sécheresse dès fin avril, le gouvernement attend mi-août pour autoriser la valorisation d'un fourrage... qui n'a plus aucune valeur. Il nous est proposé aussi un échancier pour les cotisations sociales : très bien pour celles et ceux qui n'en ont pas bénéficié l'année dernière, sinon c'est la double peine.

À plus long terme, on nous vend l'assurance climatique, accessible à celles et ceux qui en ont les moyens, à la charge des seuls paysans et paysannes à travers les cotisations et les subventions de la Pac (contrairement au projet de fond mutualiste porté par la Confédération paysanne), et dont le rendement de référence ne cesse de se dégrader à cause des successions d'accidents climatiques. Mais surtout, on nous survend le stockage de l'eau. Pas question d'avoir une position dogmatique sur un tel sujet, mais on a tous appris le cycle de l'eau à l'école et non, l'eau qui tombe en hiver et qui s'en va n'est pas perdue ! Et il ne semble pas très cohérent de vouloir stocker l'eau tout en faisant le maximum pour qu'elle file le plus vite possible en continuant d'arracher les haies, de drainer les zones humides, de retourner des prairies permanentes ou de réaliser de nouveaux remembrements sur certaines communes, agrandissant encore les parcelles et repoussant les bosquets dans les coins<sup>(1)</sup>.

Je ne m'étendrai pas sur la méthanisation qui bien souvent vient en concurrence avec l'affouragement des troupeaux. De même, je me refuse à soutenir les propos de celles et ceux qui voient dans la pyramide des âges l'opportunité d'extensifier l'élevage au mépris du nombre de paysan-nes.

Ne rêvons pas : l'agriculture paysanne ne solutionnera pas à elle seule le dérèglement climatique mais elle peut *a minima* contribuer à atténuer l'impact des modes de productions agricoles. Le meilleur moyen pour y parvenir est d'impulser une mutation de l'agriculture. Cela suppose une Pac ambitieuse et vraiment novatrice, prenant en compte l'emploi, les petites fermes, le pastoralisme et encourageant réellement une évolution des pratiques avec un deuxième pilier fort (qui ne soit pas siphonné par l'assurance climatique, par exemple).

(1) Réflexion entendue en session de la chambre d'agriculture de mon département : « En Côte-d'Or, les zones humides on les protège pas, on les draine ! »

**Mensuel édité par :**  
l'association Média Pays  
104, rue Robespierre – 93170 Bagnolet  
Tél. : 01 43 62 82 82 – fax : 01 43 62 80 03  
campsol@confederationpaysanne.fr  
confederationpaysanne.fr  
facebook.com/confederationpaysanne  
Twitter : @ConfPaysanne

**Abonnements :** 01 43 62 82 82  
abocs@confederationpaysanne.fr  
**Directeur de la publication :**  
Nicolas Girod  
**Rédaction :** Benoît Ducasse  
et Sophie Chapelle  
**Secrétariat de rédaction :**  
Benoît Ducasse

**Comité de publication :**  
Christian Boisgontier, Michel Curade, Joël  
Feydel, Florine Hamelin, Véronique Léon,  
Jean-Claude Moreau, Michèle Roux,  
Geneviève Savigny  
**Diffusion :** Anne Burth  
et Jean-Pierre Edin  
**Dessins :** Samson et Denys Moreau

**Maquette :** Pierre Rauzy  
**Impression :** Chevillon  
26, boulevard Kennedy  
BP 136 – 89101 Sens Cedex  
CPPAP n° 1121 G 88580  
N° 364 septembre 2020  
Dépôt légal : à parution  
Bouclage : 27 août 2020

# SAUVEZ LE CLIMAT DEVENEZ PAYSAN·NE

La MOITIE des émissions mondiales de Gaz à Effets de Serre est liée au système agro-alimentaire industriel (Source : «Grain»). Alors soutenons la lutte pour l'agriculture paysanne et la Souveraineté Alimentaire



Confédération paysanne  
de Haute-Vienne

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

**La Confédération paysanne de la Haute-Vienne a voulu marquer les esprits, et elle y est parvenue : dans la nuit du 29 au 30 juin, elle a remplacé deux cents affiches publicitaires dans les rues de Limoges par une affiche au slogan plein de punch !**

Objectif : bien marquer le lien entre l'urgence du changement climatique de plus en plus ressentie et l'alimentation.

Car, comme le rappelle le syndicat, l'agriculture et l'alimentation sont au centre de la question des émissions de gaz à effet de serre (GES), représentant de 44 à 57 % du total lorsqu'on prend en compte les émissions liées au transport de l'alimentation, à la déforestation, l'emballage, la distribution ou encore les déchets.

Une des mesures les plus importantes pour lutter contre les émissions de GES serait donc de réorienter massivement la production agricole vers une agriculture paysanne, locale et environnementalement vertueuse.

Pour la Confédération paysanne de la Haute-Vienne : « *Aujourd'hui des milliers de paysan·nes partent à la retraite et il n'y a personne pour les remplacer, alors que nous devrions prendre cette situation comme une chance pour la réorientation de notre agriculture (...), qu'on aurait besoin de plus en plus de paysannes et paysans pour relocaliser l'alimentation et donc agir en profondeur sur le changement climatique !* »

Quant à la publicité, « *elle a justement pour fonction de faire consommer plus en nous bombardant de plus de 3 000 messages publicitaires par jour, donc d'aggraver la crise climatique. Nous avons donc décidé, pour une fois, qu'elle pourrait servir à l'inverse.* »

La vidéo de l'action : [youtu.be/R6oZkR5jDas](https://youtu.be/R6oZkR5jDas)

## Pour une autre Pac

Le 16 juillet, l'ensemble des 43 organisations membres de la plateforme *Pour une autre Pac* – dont la Confédération paysanne et les Ami·es de la Conf' – a adressé une lettre ouverte au Président de la République, Emmanuel Macron, juste avant une réunion importante des chefs d'États européens sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027 et le plan de relance de l'UE.

Pour la plateforme, la proposition de réforme de la Pac au niveau européen est loin d'être à la hauteur des enjeux révélés par la crise due à la pandémie de coronavirus : « *Premier pays bénéficiaire de la Pac, la France a la responsabilité d'être force de proposition pour une véritable refonte de la Pac en vue d'affronter efficacement les défis que nous vivons et qui nous attendent.* »

Pour la Conf' et ses partenaires, la nouvelle Pac devra répondre à trois défis inéluctables et interconnectés :

- placer la souveraineté alimentaire de l'UE au centre d'une véritable Politique Agricole et Alimentaire Commune (PAAC), par laquelle la production agricole serait mise au service d'une alimentation choisie, diversifiée et durable, accessible à toute la population ;
- repenser la logique d'attribution des aides, pour valoriser les bienfaits générés par les fermes plutôt que leur surface ;
- accompagner massivement la transition agroécologique des fermes, en dédiant au moins 50 % de ses financements au maintien et au développement de systèmes agricoles favorables à l'environnement et au bien-être animal, tels que l'agriculture biologique.

[pouruneautrepac.eu](https://pouruneautrepac.eu)

## Nouveau ministre

Le 17 juillet, le secrétariat national (Nicolas Girod, Véronique Marchesseau et Denis Perreau) a rencontré Julien Denormandie, nouveau ministre français de l'Agriculture. Sans aller au fond des sujets vu sa récente prise de fonction (le 6 juillet), le secrétariat a évoqué les principales attentes du syndicat : renouvellement et installation, protection et rémunération des paysannes et paysans, alimentation pour toutes et tous, environnement et climat.

« *Nous avons rencontré un ministre à l'écoute, en questionnement sur les enjeux de revenu, d'alimentation et d'installation et voulant rapidement se mettre au travail pour faire effectivement progresser ces enjeux* », « *Nous lui avons aussi dit nos attentes et revendications sur la Pac, le foncier ou la gestion des risques*, a complété Nicolas Girod, le porte-parole national. *Ces chantiers restent ouverts, et c'est tant mieux. La prise de contact a été faite, à nous de nous montrer exigeants pour faire avancer nos dossiers clés par des mobilisations convergentes autour des enjeux sociaux, alimentaires et écologiques qui ont pris encore plus d'importance ces derniers mois.* »

Julien Denormandie est déjà le quatrième ministre de l'Agriculture en trois ans et trois mois, depuis l'élection d'Emmanuel Macron à la Présidence de la République (après Jacques Mézard, Stéphane Travert et Didier Guillaume).



## Factures et rupture

Mi-juillet, la Confédération paysanne adressait une lettre ouverte au nouveau ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le syndicat l'alerte sur la situation économique de nombreux paysans et paysannes, notamment les productrices et producteurs de lait de vache, de fruits et légumes et plus particulièrement de viande bovine.

Aggravée par la crise du Covid-19, la faillite de la loi Agriculture et Alimentation est encore plus patente dans ce secteur, au profit de la grande distribution et au détriment des éleveurs et éleveuses.

Pour illustrer ses propos, le syndicat a adressé symboliquement au nouveau ministre les factures du manque à gagner subi par une quinzaine d'élevages bovins allaitants. Pour l'ensemble des productrices et producteurs français de viande bovine, la perte est estimée à plus de 500 millions d'euros lors du premier semestre 2020 : « *Sans mesure forte de la part des pouvoirs publics, l'élevage allaitant risque de disparaître de France dans les vingt prochaines années* », souligne la Conf' qui invite Julien Denormandie à profiter de sa prise de poste pour « *enclencher une véritable rupture avec la politique menée par (ses) prédécesseurs* ».

Le texte complet sur :

[confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/LettreauPRvf.pdf](http://confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/LettreauPRvf.pdf)

## Réglementation des nouveaux OGM

Le 15 juillet, la Confédération paysanne, les Amis de la Terre, la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab), France Nature Environnement (FNE) et l'Union nationale de l'apiculture française ont publié un communiqué de presse par lequel ces cinq organisations critiquent l'avis du Haut Conseil des biotechnologies (HCB) sur la réglementation des « nouveaux » OGM, ceux notamment issus de techniques de mutagenèse. Ressort de l'avis qu'il n'y aurait aucune raison de réglementer les OGM issus de ces manipulations génétiques... alors que le Conseil d'État et la Cour de Justice de l'Union Européenne l'exigent !

Les cinq organisations demandent au gouvernement de ne pas donner à l'avis plus d'importance qu'il n'en a, tant il est trompeur et résulte d'un champ réduit d'examen du sujet, et de mettre en place un HCB fonctionnant en respect de la loi, du pluralisme, de l'indépendance de l'expertise scientifique et des règles élémentaires de la démocratie. Il faut réglementer tous les nouveaux OGM comme l'exige le Conseil d'État.

## Antiracisme

Des messages à caractère raciste ont été inscrits sur les murs autour des locaux d'Emmaüs, à Angers, dans la nuit 7 au 8 août. L'un des messages tagués – « *Moins de migrants, plus de paysans* » – a fait réagir vivement la Confédération paysanne qui apporte son soutien à Emmaüs et aux réfugié-es. La nostalgie de certains fachos pétainistes n'a rien à voir avec le projet syndical, politique et sociétal d'agriculture paysanne porté par la Conf'. La Confédération paysanne du Maine-et-Loire l'a ainsi exprimé : « *Nous formulons le souhait de doubler le nombre de paysannes et de paysans, un autre exode vers les campagnes est possible : bienvenue aux migrants-paysans !* »

## Démonter Déméter

Le 17 juillet, la Confédération paysanne et 13 autres organisations (dont Attac, le MRJC, FNE, Greenpeace...) ont adressé une lettre ouverte à Gérard Darmanin, nouveau ministre de l'Intérieur, demandant la dissolution de la cellule de renseignement Déméter mise en place par son prédécesseur, Christophe Castaner, à la demande de la Fnsea.

Le communiqué de presse du ministère de l'Intérieur, daté du 13 décembre 2019, indiquait que Déméter (« cellule nationale de suivi des atteintes au monde agricole ») était mise en place pour faire face à « l'agribashing », critique du modèle productiviste agricole par la société.

« *Extrêmement inquiètes face aux nombreuses dérives possibles d'une cellule de renseignement au mandat flou, reposant sur un partenariat public-privé* », des associations avaient déposé un recours devant le tribunal administratif de Paris, le 10 avril, afin d'obtenir l'annulation de la convention de partenariat organisant le partage d'informations entre la gendarmerie nationale et la Fnsea-JA. Les 14 organisations signataires de la lettre du 17 juillet à Gérard Darmanin demandent au nouveau ministre de ne pas attendre pour annuler cette convention et de dissoudre immédiatement Déméter.

## Dangereux nitrate

Le 4 août, 2 750 tonnes de nitrate d'ammonium explosaient dans le port de Beyrouth, causant de nombreuses victimes et des dégâts considérables. Deux jours plus tard, la Confédération paysanne de l'Aude communiquait en rappelant que le grand projet industriel d'agrandissement du port de Port-la-Nouvelle, près de Narbonne, prévoit l'importation de 60 000 tonnes de nitrate d'ammonium avec le soutien – entre autres – de la Fdsea.

Pour la Conf' de l'Aude, ce produit utilisé comme engrais chimique azoté est « un grand polluant des sols, de l'air, des eaux de surface ainsi que des nappes phréatiques » et l'accident de Beyrouth « *confirme encore sa dangerosité dans son stockage et son transport* ».

Le syndicat conteste le projet de Port-la-Nouvelle, « *dangereux pour l'environnement littoral mais aussi contraire à une agriculture paysanne en phase avec ses territoires et ses habitants* ». « *Aider des installations agricoles dans le cadre d'une agriculture sans engrais chimiques comme le nitrate d'ammonium nous semble de la plus grande urgence pour notre souveraineté alimentaire ainsi que pour l'emploi et la préservation de l'environnement.* »

Bien des illusions, générées par nombre d'esprits assurés sur la grandeur de l'espèce humaine, nous ont égarés. Force est de constater que pour quelques lueurs de l'intelligence, cet assemblage de cellules tassées dans le cerveau a engendré plus de terreur que d'élévation morale. Combien de peuples opprimés, dépouillés, massacrés, avec à la clef la morgue prétentieuse des vainqueurs se prétendant porteurs de civilisation ! La prise de conscience sur le rôle délétère de la colonisation mobilise à présent des citoyen-nes indignés.

Une communauté ayant subi tous les martyres, des pogroms du Moyen Âge jusqu'à l'Holocauste, a apparemment occulté tous ces drames. Ses représentants se livrent à une reprise de la danse du scalp et, à l'heure où les statues des colonisateurs sont déboulonnées, ils veulent s'emparer de nouveaux territoires réservés aux Palestiniens, retrouvant les pires gestes de la colonisation.

Voler la terre nourricière des paysan-nes, confisquer l'eau du Jourdain, est-ce là le message messianique du peuple élu ? Ces terres bibliques, convoitées par les religions du livre, sont terres de détresses. La recherche du profit a toujours été oublieuse du respect des individus, lui préférant l'accumulation des richesses, dérobées par les armes. Le Yesn Din, organisation israélienne des droits humains, évoque l'apartheid.

Le Liban voisin vient lui de subir une nouvelle catastrophe, venue d'on ne sait où. Serait-ce un des lieux expiatoires pour tous les péchés du monde ? Notre Jupiter est venu y donner des promesses et quelques leçons, attitude qu'il affectionne. Il tente le genre Saint Martin, cependant sans laisser son manteau...

## Actualité

### Convention citoyenne pour le climat

# De vrais leviers d'action, mais aussi des faiblesses et des lacunes

**La Convention citoyenne pour le climat a remis le 21 juin au gouvernement son rapport issu de près de neuf mois de travail. Ce rapport présente 146 propositions pour réduire d'au moins 40 % les émissions françaises de gaz à effet de serre d'ici à 2030. « Se nourrir » est l'une des 5 thématiques travaillées.**

**D**eux constats s'imposent face aux résultats de la Convention citoyenne pour le climat. Le premier : s'agissant d'environnement, lorsque les citoyen-nes reçoivent une information quasi complète, préalable à un choix éclairé, le niveau de consensus devient très élevé. La plupart des objectifs ont été votés à plus de 80 % des participant-es, plus de 90 % pour ceux du volet « se nourrir ». Le second : concernant l'alimentation, une grande majorité des propositions de la Convention recourent à celles que défend la Confédération paysanne depuis des années.

La thématique « se nourrir » est traduite en sept familles de propositions pour réduire d'au moins 40 % les émissions de gaz à effet de serre du secteur d'ici à 2030, « dans un esprit de justice sociale ». Il s'agit de mobiliser des leviers d'action sur l'ensemble de la chaîne de production alimentaire : en rendant efficiente la loi Egalim<sup>(1)</sup> par une série de mesures permettant sa réelle mise en œuvre partout et répondre à la précarité alimentaire en dynamisant les circuits courts ; en informant et formant les (futur-es) citoyen-nes sur l'alimentation pour les rendre acteurs et actrices du changement de comportement nécessaire à la transition ; en accompagnant les paysan-nes

dans cette transition, par la formation initiale et continue ; en faisant de la Pac le levier de la transformation agroécologique (en réorientant fortement les aides vers l'actif agricole et en renforçant leur conditionnalité) ; en imposant la transparence dans les négociations commerciales pour les rendre plus justes pour les paysan-nes ; en luttant contre l'artificialisation des sols...

Si ces mesures semblent témoigner d'une demande claire et ferme de la société dans son ensemble pour un changement profond du système agricole et alimentaire, certaines questions sont abordées avec une tempérance qui manque d'ambition quand d'autres sont carrément occultées. La Convention propose ainsi de renégocier le Ceta<sup>(2)</sup> en y intégrant simplement le respect des accords de Paris sur le climat, mais sans jamais remettre en question la logique néolibérale dominante...

Les agriculteurs et agricultrices qui ont fait/ont l'effort de la conversion au bio apprécieront peu les circonvolutions diverses visant à ne froisser personne pour éviter de présenter l'« agroécologie paysanne » comme l'agriculture de la transition. Au point de proposer une labellisation de l'agriculture agroécologique qui pourrait se substituer à la mention « haute valeur environnementale », avatar promu par la Fnsea.

### Grandes absentes : l'installation et la transmission

Ensuite, grandes absentes de ce rapport, pourtant un des enjeux majeurs des dix ans à venir en termes de transition agri-environnementale : la transmission et l'installation. Rappelons que 50 % des 430 000 agricultrices et agriculteurs actuels vont par-

tir à la retraite d'ici 2030 : comment changer de façon profonde les habitudes alimentaires (moins de viande, plus de fruits et légumes, de céréales), orienter les modes de production (moins de pesticides, pratiques agroécologiques, etc.) sans penser un instant au nombre de paysan-nes nécessaires pour cela ?

Enfin, la Convention citoyenne pour le climat, ne reposant que sur une promesse – celle du Président de la République de reprendre sans filtre les propositions qui en émanent – ses membres ne disposeront d'aucun recours si leurs propositions ne sont pas suivies d'effet. Car déjà plusieurs propositions sont soumises aux filtres des ministères, de leurs administrations et de leurs services juridiques, et tout fait craindre que nombre ne sortent pas indemnes de ces filtres... ▢

**Séverine Lascombes,**  
paysanne en Ariège,

membre de la commission  
« agriculture et climat »  
de la Confédération paysanne

(1) Loi du 30 octobre 2018 « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ».

(2) Accord commercial bilatéral de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (signé le 30 octobre 2016, il est entré partiellement en vigueur le 21 septembre 2017).

• La Convention citoyenne pour le climat a réuni pendant plus de huit mois 150 personnes, toutes tirées au sort, censées constituer un panel représentatif de la diversité de la population française.

• Toutes les propositions de la Convention citoyenne sur le climat sont à lire sur : [propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr](https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr)

# Climat Des pratiques agricoles pour capter le carbone dans les sols

**La commission « climat » de la Confédération paysanne s'est réunie sur deux jours, en février, en invitant plusieurs intervenant-es, dont Kevin Jean, de l'association Sciences citoyennes, qui a présenté et commenté les techniques de captation de carbone.**

Contenir d'ici 2100 le réchauffement climatique à 2 °C par rapport aux niveaux pré-industriels est un enjeu essentiel pour la survie de l'humanité. Pour cela, il faut atteindre la neutralité carbone (équilibre entre émission et captation du gaz carbonique – CO<sub>2</sub>) au plus tard en 2060-2070. La nouvelle loi énergie-climat française instaure même une neutralité carbone en 2050.

Mais depuis 2015, les émissions sont reparties à la hausse : il faut donc absolument diminuer dès maintenant les émissions de gaz à effet de serre (dont le gaz carbonique représente 70 %). Comme il sera très difficile de les réduire à temps, certains proposent de travailler en même temps sur la captation du carbone. Six techniques existent, réparties en trois grands types : géoingénierie, capture industrielle et pratiques agricoles.

La géo-ingénierie rassemble des technologies à émissions négatives (TEN). Les projets les plus fous sont au rendez-vous, comme ensemercer les océans avec du fer, de façon à développer du plancton qui tomberait ensuite au fond des mers en piégeant le carbone...

Mais toutes les solutions technologiques ou industrielles, diverses et variées, sont loin d'être satisfaisantes, et même suffisantes dans le cas où cela fonctionnerait. Restent les solutions agronomiques.

La plantation de forêts sur de grandes surfaces à l'échelle du globe pourrait permettre de capter des quantités significatives de CO<sub>2</sub>. Cependant, pour arriver à ces résultats, il faudrait planter des arbres à croissance rapide sur une très large échelle. Cela entraînerait des problèmes d'usage des sols et de ressources en eau pour des monocultures très étendues, donc sensibles aux incendies, avec aussi de gros besoins de pesticides et une perte significative de biodiversité. Selon le Giec<sup>(1)</sup>, pour parvenir au résultat escompté, la plantation de 3 à 6 millions de km<sup>2</sup>, soit une à deux fois la superficie totale de



Culture associée de noyers et de blé dur : l'agroforesterie est un bon moyen de capter d'importantes quantités de carbone dans les sols agricoles.

l'Inde, serait nécessaire. Et à condition, bien sûr, d'arrêter la déforestation des forêts naturelles (à plus forte biodiversité, qui plus est).

D'où les regards tournés vers les surfaces agricoles. En France, selon l'Inrae<sup>(2)</sup>, le stock total de carbone organique dans les trente premiers centimètres de sols (hors surfaces artificialisées) étant de l'ordre de 3,6 gigatonnes de carbone, une augmentation de 4 pour 1 000 par an de ce stock compenserait de l'ordre de 12 % les émissions françaises de gaz à effet de serre.

L'Inrae fait ressortir 9 leviers agricoles comme puits de carbone :

cultures intermédiaires, semis direct, allongement des prairies temporaires, matières organiques exogènes (composts, fertilisants naturels), agroforesterie, haies, enherbement inter-rangs des vignes, remplacement de la fauche par la pâture et intensification modérée des prairies.

Ces pratiques apporteraient de nombreux co-bénéfices : biodiversité, sols plus fertiles, retenant plus d'eau, diminution de l'érosion, qualité de l'eau... Néanmoins, ce potentiel à explorer est limité et aboutirait inévitablement à la saturation des sols. Ce ne peut être qu'une solution transitoire avec risque de captation réversible (le mouvement actuel de retournement des prairies libère de grandes quantités de gaz à effet de serre). Sachant qu'à l'heure actuelle, en France, du fait de la prédominance de l'agriculture intensive et du faible niveau de carbone qui en résulte dans les sols, ceux-ci sont plus le problème que la solution : les terres arables perdent en moyenne 170 kg de carbone par hectare et par an.

Quoi qu'il en soit, le mieux reste de diminuer fortement les émissions de CO<sub>2</sub> dans tous les secteurs. Les technologies à émissions négatives ont un poids démesuré dans les modèles climatiques, avec pour principal effet d'écarter du débat d'autres options. La fuite en avant, avec l'annonce de solutions high-tech plus ou moins miraculeuses, n'est pas la solution. ▢

**Patrice Lamballe,**  
paysan dans le Maine-et-Loire

(1) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

(2) Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, résultant de la fusion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 de l'Inra et de l'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture).

La police indonésienne a arrêté, fin mai, Junwal Bin Sukino, adhérent de Serikat Petani Indonesia (SPI), syndicat paysan membre de La Via Campesina. Le responsable syndical lutte avec le village de Napal Putih, sur l'île de Sumatra, contre une filiale de Michelin qui projette un accaparement de terres à grande échelle pour la plantation « durable » (!) d'hévéas destinés à la production de caoutchouc. Depuis 2012, les paysans du SPI protestent contre les menées de l'entreprise qui dispose d'un permis pour occuper une zone de... 61 495 hectares ! La Confédération paysanne, comme d'autres organisations de La Via Campesina, demande la libération de Junwal Bin Sukino.

## Assassinats

212 défenseurs et défenseuses de l'environnement ont été tués en 2019, selon un rapport publié le 29 juillet par l'ONG britannique *Global Witness*. Le précédent « record » dataient de 2017, avec 207 morts. « Nos chiffres sont presque certainement sous-évalués », avertit cependant *Global Witness*. C'est bien sûr pire si on élargit aux défenseurs du monde paysan : ainsi, le 20 mai dernier, un paysan, Oriolfo Sanchez, a été tué par l'armée colombienne. Benoit Maria, responsable d'Agro-nomes et Vétérinaires Sans Frontière a, lui, été tué par balle le 10 août à Guatemala.

## Damnés

Des travailleuses et travailleurs de la terre exploités, surtout celles et ceux qu'on appelle pudiquement « migrants », c'est aussi en Europe que ça se passe, dans nos « exploitations ». Un néo-esclavage poussé par l'industrialisation des productions et la course aux « coûts bas » motivée par la concurrence sans frein entre pays et continents. *Médiapart* a publié cet été une série de quatre reportages éclairants et édifiants. À lire sur : [mediapart.fr/journal/une/170720](http://mediapart.fr/journal/une/170720)

## Cluster 1

Le 24 juillet, 174 travailleuses et travailleurs saisonniers – pour l'essentiel originaires de Hongrie, de Roumanie, de Bulgarie et d'Ukraine – ont été testés positifs au coronavirus dans une « exploitation » de Bavière où ils ramassaient des concombres. Les 480 saisonnières de la ferme-usine ont été placées en quarantaine. Une nouvelle péripétie dans la « gestion des ressources humaines » de l'agriculture industrielle...

## Cluster 2

Plus de 200 employé·es d'un abattoir à Staden (Nord-Ouest de la Belgique) ont été soumis à des tests et mis en quarantaine après la découverte de nombreux cas de Covid-19, le 5 août. 225 personnes travaillent dans la salle de découpe de cet abattoir spécialisé dans le porc: l'entreprise Westvlees se présente comme l'un des plus importants producteurs européens de viande porcine fraîche et préparée, elle « transforme 1,4 million de porcs par an en plus de 140 000 tonnes de viande porcine ». Pas sûr qu'il n'y ait que du bon dans ce cochon...

## Population à risque

En France, le Conseil scientifique pour le Covid-19 suggère qu'en cas d'« alerte épidémiologique », les salarié·es des abattoirs puissent faire l'objet d'une « surveillance par dépistage systématique proposé ». L'avis du Conseil scientifique a été transmis au gouvernement le 27 juillet: « Les employés des abattoirs constituent une population à risque », estime le Conseil, citant le « travail en espace fermé, en proximité étroite avec d'autres collègues » ou encore les « transports et logements partagés ». Sans oublier la faible température (4 à 10° C) dans les zones de découpe, qui « pourrait être un facteur favorisant la survie du virus ».

## Actualité

# Vin À Bordeaux, le coronavirus achève la viticulture

**Les conséquences de la pandémie du coronavirus affectent aussi la filière viticole. Le vignoble bordelais est particulièrement frappé mais la crise y est bien antérieure. Un problème structurel: c'est toute la politique expansionniste menée depuis quinze ans qui est à détricoter.**

Le Covid-19 n'aura fait qu'accroître la crise d'image et de commercialisation des vins de Bordeaux, crise que les chiffres officiels révélaient depuis mars 2018. Le refus d'une profession fossilisée de regarder en face la « crise des pesticides » n'a pas aidé. Bordeaux ne fait plus rêver, en décalage complet avec le désir de « naturalité ».

Les bordeaux génériques sont allés au bout du processus d'industrialisation mis en place dès 2003 par l'interprofession et le négoce. On a industrialisé et massifié l'offre. À la fin, on a des vins certifiés-standardisés par Quali-Bordeaux et ses cinq dégustateurs patentés, mais dont le marché n'est pas friand... Résultat des courses: avant vendange 2020, au moins 20 mois de stock, des cours en lévitation momentanée à 700 euros le tonneau grâce aux mesures de distillation<sup>(1)</sup>, 5 millions d'hectolitres produits pour seulement 3,7 millions vendus...

Comme le disait un observateur: « C'est un exploit de voir une marque avec une telle image détruite en moins de deux décennies! » Aux cours actuels, les vigneronnes et vignerons payent, juste en CVO interprofessionnelle<sup>(2)</sup>, 6 % de leur chiffre d'affaires pour alimenter une machine à perdre.

Le système coopératif (un tiers du vignoble bordelais) est en crise ouverte. La mévente est bien présente. Les investissements massifs en bâtiments, matériels de vini-

fication « modernes » ont été dimensionnés large. Le départ massif des coopérateurs papy-boomers réduit la viabilité de ces investissements. Les banques ont dû mettre en route des respirateurs bancaires artificiels pour éviter l'accident industriel cataclysmique. Mais l'après vendanges sera meurtrier et le Crédit Agricole va devoir s'asseoir sur un paquet de créances désormais irrécouvrables.

Les appellations dites « communales » ne vont pas mieux. Les banques portent là aussi un stock qui gonfle, rassurées par la valeur présumée du foncier. La dépendance à l'export a créé une fragilité considérable: le quasi-arrêt de la Chine, le Brexit et les taxes Trump pour les États-Unis ont frappé durement.

## Politique expansionniste

C'est toute la politique expansionniste menée depuis quinze ans qui est à détricoter. Des dizaines de milliers d'hectares seront à arracher et à convertir vers d'autres productions. Tout le monde parle à mots couverts de cet arrachage alors même que les plans de restructuration du vignoble ne sont pas terminés: difficile de demander l'aide de l'Europe dans ces conditions.

Cette crise peut permettre, si tous les acteurs prennent leurs res-

ponsabilités, de restructurer une agriculture trop imprégnée par la monoculture intensive de la vigne. La Confédération paysanne de Gironde demande un plan d'ensemble, notamment au niveau foncier, pour éviter une déprise viticole anarchique. L'arrêt de la culture de la vigne ne doit pas déboucher sur une série de confettis de friches. Les terres les plus adaptées à des cultures alimentaires doivent être restructurées dans des unités viables. Et un véritable accompagnement de ces installations doit se mettre en place.

Ceux qui s'accrochent aux manettes n'ont pas pris la mesure de la situation. Ces architectes du désastre en cours continuent à proposer des mesures conjoncturelles à un problème structurel. « Bordeaux sera toujours Bordeaux », pensent-ils, oubliant les vaches faméliques de la période 1972 à 1982. C'est le reflet d'élites autrefois cultivées mais qui ne sont plus animées aujourd'hui que par une pensée « Sup de Co » bas de gamme. ▢

**Dominique Techer**, vigneron, porte-parole de la Confédération paysanne de Gironde

(1) Le tonneau est à Bordeaux une unité de compte théorique de 900 litres utilisée pour les transactions entre la viticulture et le négoce: à 700 euros, on est donc en dessous du prix d'un euro par litre.

(2) CVO: Contribution volontaire... obligatoire.



Des dizaines de milliers d'hectares seront à arracher et à convertir vers d'autres productions: il s'agit de restructurer une agriculture girondine trop imprégnée par la monoculture intensive de la vigne.



# Lait Les élevages subissent la baisse des prix imposée par les industriels

**C'est à Andouillé, chez l'éleveur laitier Loïc Chauvin, que la Confédération paysanne de Mayenne a organisé, le 2 juillet, une conférence de presse nationale, en réponse aux annonces de Lactalis de baisser le prix payé aux producteurs et productrices à partir du mois de juillet.**



Le 2 juillet, à Andouillé (Mayenne), de gauche à droite : Emmanuel Binois, Nicolas Girod, Loïc Chauvin et Dominique Morin.

Nicolas Girod, porte-parole national, a commencé par donner plusieurs exemples du « en même temps » du gouvernement :

- avec la crise sanitaire, le Président de la République trouve des sommes considérables pour tenter de sauver l'économie nationale mais, « en même temps », il est incapable de mettre en place une politique agricole garantissant des revenus corrects aux paysannes ;
- tout le monde vante les vertus du « produire et consommer local » mais, « en même temps » on a longtemps fermé les marchés de plein air ;
- le besoin de souveraineté fait son apparition pour l'alimentation, la protection sanitaire, la santé mais, « en même temps », on signe des accords commerciaux de libre-échange ;
- les agricultrices et les agriculteurs sont présentés comme des héros mais, « en même temps », on leur annonce déjà une baisse du prix de leurs produits.

## Cercles vicieux

De son côté, Loïc Chauvin a témoigné de l'impact immédiat sur son revenu d'une baisse de 15 euros par tonne de lait de vache achetée par les industriels<sup>(1)</sup>. Au-delà de la rémunération trop faible que perçoivent les éleveuses et éleveurs laitiers, c'est la démotivation, l'isolement que l'on constate dans les campagnes.

Les éléments de cercles vicieux se mettent en place :

- soit la baisse de revenu décourage les plus téméraires (ou provoque des difficultés conjugales), ce qui entraîne démotivation et de moins bonnes performances techniques qui aggravent la situation et conduisent vers une impasse ;
- soit les conseillers techniques ou financiers encouragent à l'investissement, rendant l'exploitation encore plus sensible au moindre aléa, avec une pression souvent trop forte qui entraîne un dégoût du métier.

Emmanuel Binois, éleveur laitier en Ile-et-Vilaine et représentant l'organisation de producteurs FMB Grand Ouest<sup>(2)</sup>, a témoigné des difficultés rencontrées pour écrire les contrats unissant producteurs et industriels. Près de trois ans après les États Généraux de l'Alimentation, l'organisation de producteurs est encore en discussion sur les indicateurs entrant dans la composition du prix de lait. Force est de constater que le rapport de force entre paysannes et industriels est toujours déséquilibré et que si le législateur ne s'en préoccupe pas beaucoup, les industriels eux, n'hésitent pas à user de toutes les malices possibles pour faire perdre leurs coutumes patriarcales.

Entre-temps, j'ai aussi exprimé mes inquiétudes sur le manque évident de volonté politique pour mettre en place une agriculture vertueuse. La crise nous avait laissés apercevoir un début de prise de conscience de ce qui est essen-

tiel pour une société, en particulier la santé et l'alimentation. Malheureusement, les lois du commerce reprennent vite le dessus et font fi de toute moralité. ▢

**Dominique Morin**, éleveur laitier, porte-parole de la Confédération paysanne de Mayenne

(1) Soit 15 centimes de moins par litre.  
(2) france.milkboard-grand-ouest.over-blog.com – Les organisations de producteurs FMB Grand Ouest et Normandie réunissent 500 adhérent-es pour un volume global de lait proche de 200 millions de litres par an.

## Réagir

Après d'autres entreprises du secteur, Lactalis a décidé en juin une diminution des prix payés à ses paysannes et paysans fournisseurs. La firme a pourtant annoncé des résultats record en 2019, frôlant les 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires !

Les prix du lait n'ont fait que chuter depuis janvier 2020, passant de 330 euros à 315 euros la tonne de lait cet été. L'écart continue de se creuser avec les grands principes des États généraux de l'Alimentation qui devaient garantir une rémunération à hauteur des coûts de production. Pour rappel, ceux-ci ont été évalués par l'Institut de l'Élevage à 384 euros la tonne de lait de vache, pour du conventionnel en plaine.

Pour la Confédération paysanne, la régulation des marchés et des volumes aux niveaux français et européen sont indispensables. Le syndicat appelle le ministre de l'Agriculture à réagir.

En 2016, lors d'un voyage en Suède, Émilie Jeannin, éleveuse de bovins en Côte-d'Or, membre du comité national de la Confédération paysanne, découvre l'abattoir mobile : un camion qui se déplace de ferme en ferme pour l'abattage des animaux sur place, leur évitant de longs transports. Depuis, la paysanne prépare la mise en place de ce modèle en France.

On y arrive : Émilie vient de réunir la quasi-totalité des fonds nécessaires au lancement de la construction d'un premier abattoir mobile pour bovins. Sa construction devrait démarrer en octobre pour une mise en service au printemps 2021.

Plus d'infos sur la démarche globale : [leboeufethique.com](http://leboeufethique.com)

## Gonflé

Le 17 juillet, la cour administrative d'appel de Nantes a condamné le volailler Doux, racheté par un consortium en 2018 après sa liquidation judiciaire, à rembourser près de 80 millions d'euros d'aides européennes à l'exportation indûment perçues.

Chaque tonne de poulets congelés exportée rapportait 400 euros à Doux. Mais au cours de contrôles menés en 2012 et 2013, les services douaniers se sont aperçus que ces poulets avaient une teneur en eau supérieure aux normes européennes, ce qui interdit l'accès aux subventions...

## Pression

25 associations, dont L214, Youth For Climate et la Fondation Nicolas Hulot, ont lancé début juillet une procédure pour soumettre au vote des citoyennes six mesures en faveur du bien-être animal, dont la fin de l'élevage intensif et celui en cage. Pour pouvoir organiser leur référendum, elles ont besoin du soutien d'au moins 185 parlementaires, puis de recueillir les signatures d'au moins 4 700 000 électrices et électeurs français. L'initiative a donc peu de chance d'aboutir mais témoigne de la pression de la société contre certaines pratiques d'élevage.

## Après comme avant ?

À l'occasion de son audition par les député-es de la commission des affaires économiques, le 29 juillet, le nouveau ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, s'est dit « pas opposé (...), absolument pas » aux nouvelles biotechnologies (NBT) qu'il « distingue totalement des OGM » (ce qui va à l'encontre, pour plusieurs productions de ces « biotech », de la décision de la Cour européenne de justice de juillet 2018). Concernant le stockage de l'eau, il souhaite investir dans les « bassines » et simplifier la création de « retenues d'eau » plus importantes par la voie réglementaire. Sur le loup, il veut « continuer de la même manière ». Concernant le passage à des aides Pac à l'actif, il prend le dossier « avec beaucoup de précaution ». Tout ça sent fortement le monde d'avant.

## Après pire ?

Le 1<sup>er</sup> juillet, Christiane Lambert a été réélue présidente de la Fnsea. Éluë pour la première fois à ce poste en 2017, l'éleveuse de porcs du Maine-et-Loire repart pour un nouveau mandat de trois ans. De plus, elle a annoncé briguer en septembre la présidence du Copa, l'organisation européenne regroupant les syndicats agricoles du « courant majoritaire ». La proposition d'être candidate à cette fonction lui a été faite par le bureau du Copa et son actuel président, l'Allemand Joachim Rukwied, a-t-elle expliqué. À sa connaissance, elle n'avait, en juillet, pas de concurrent déclaré. Le poste sera crucial à heure des négociations pour la nouvelle Pac. On n'est pas sorti des ronces.

## Le pire n'est jamais certain

Un GPII (grand projet inutile imposé) en moins : bloqué par plusieurs procédures judiciaires depuis son lancement en 2007, devenu une « zone à défendre » (Zad) occupée par des militants depuis 2014, le projet de *Center Parcs* à Roybon (Isère) a été abandonné début juillet par son promoteur Pierre et Vacances. 203 hectares de bois et de zones humides de sauvés.

## Actualité

# Défendre les productrices et producteurs de lait de chèvre

**Depuis janvier 2020, Bastien Brisson, 35 ans, représente la Confédération paysanne au sein de l'Association nationale interprofessionnelle caprine (Anicap). Il siège au sein du collège des productrices et producteurs aux côtés de six représentant-es La Fnsea (!), et d'un de la Coordination Rurale. Témoignage.**

« Je suis installé sur 35 hectares à Canet-de-Salars à une trentaine de kilomètres de Rodez, avec un troupeau de 250 chèvres. La production démarre au mois de mars et je fais deux traites par jour. Deux mois dans l'année, il n'y a pas de traite, les chèvres se tarissent seules.

Ma production varie entre 220 000 et 240 000 litres par an. Je commercialise en filière longue à Lactalis, qui achète mon lait à 645 euros les 1 000 litres. Dans l'Aveyron, la production caprine n'est pas majoritaire : c'est le territoire des brebis. On compte seulement 200 producteurs et productrices de lait de chèvre, dont 90 qui livrent à Lactalis.

Lors de mes études, je ne songeais pas à l'installation, j'ai suivi un BTS afin de devenir technicien au contrôle laitier. C'est en travaillant au service de remplacement que j'ai découvert la production caprine et que j'y ai pris goût.

Mes parents n'étaient pas agriculteurs mais la famille disposait de cinq hectares de terre, et j'ai eu

la chance de rencontrer un paysan voisin qui cédait ses 25 hectares et souhaitait installer un jeune. J'ai également été bien entouré et conseillé. L'accompagnement des porteurs et porteuses de projet est indispensable.

Aujourd'hui, je suis en agriculture de conservation, je ne fais donc pas de travail du sol, ce qui me permet d'augmenter la fertilité de mes sols et d'avoir des charges de mécanisation réduites.

Je suis toujours parti en vacances, une semaine minimum par an, grâce au service de remplacement ou au salarié en Cuma.

## Une nouvelle crise redoutée

Dans les prochaines années, mes objectifs sont de sortir les chèvres pour les faire pâturer sur les 25 hectares attenants au bâtiment, de diminuer le cheptel en passant de 250 à 220 chèvres (entre 160 000 et 200 000 litres de lait sont suffisants pour faire vivre une seule personne) et de développer la vente directe de colis de viande de chevreaux.

Mon installation a eu lieu pendant la crise du lait de chèvre de 2010. Après trois années de crise due à un excédent de lait, la tendance s'est renversée. Mais je redoute une nouvelle crise car il n'y a actuellement aucune gestion de la production de lait de chèvre. Une piste serait de s'appuyer sur les organisations de producteurs (OP) pour mettre en place des outils de régulation de la

production et ainsi éviter que les éleveuses et les éleveurs produisent trop de lait.

Lors de la crise sanitaire liée au Covid-19, les ventes des AOP fromagères se sont effondrées (arrêt brutal de la restauration hors domicile et chute des ventes à l'export) : pour éviter des surstocks et une baisse de qualité, les interprofessions ont décidé de produire moins.

La filière caprine est également confrontée à des difficultés au niveau de la commercialisation des chevreaux. C'est dommage car c'est une viande de qualité, pauvre en graisse, mais aujourd'hui on ne sait pas quoi en faire. Il est prévu de l'exporter au Moyen-Orient mais ce sont des pays instables au niveau politique et les marchés peuvent se fermer très rapidement. Idéalement, il faudrait que la viande de chevreaux prenne la place des agneaux de Nouvelle-Zélande dans nos rayons.

Je suis fier d'être représentant d'un syndicat qui m'écoute et avec qui je suis sur la même longueur d'onde. Mais il faut informer et mobiliser les adhérent-es de la Conf' autour du lait de chèvre.

C'est pourquoi je souhaite faire passer le message qu'il existe une filière caprine au sein du réseau de l'agriculture paysanne et que tous les éleveurs et éleveuses de chèvres doivent se sentir concernés-es, même celles et ceux qui ne commercialisent pas en filière longue (100 % transformation, vente directe, chèvre angora...). n

## Les principales régions caprines selon le nombre d'exploitations et de reproducteurs laitiers

Source : BDNI – Recensement 2018 – Traitement GEB – Institut de l'Élevage

Exploitations > 10 reproducteurs laitiers	Nombre d'exploitations	% du total	Effectif de chèvres	% du total	Taille moyenne
Nouvelle-Aquitaine	1 196	21 %	341 108	35 %	285
Pays de la Loire	394	7 %	142 391	14 %	361
Auvergne-Rhône-Alpes	1 465	26 %	135 020	14 %	92
Occitanie	728	13 %	122 147	12 %	168
Centre-Val de Loire	520	9 %	103 620	11 %	199
Bourgogne-Franche-Comté	386	7 %	33 976	3 %	88
Autres régions	1 045	18 %	104 564	11 %	100
<b>France métropolitaine</b>	<b>5 734</b>	<b>-</b>	<b>982 826</b>	<b>-</b>	<b>171</b>

# Grandes cultures Tous les néonicotinoïdes doivent rester interdits

**L'autorisation de réutiliser provisoirement des néonicotinoïdes pour la culture de la betterave a provoqué beaucoup de réactions depuis début août. Pour la Confédération paysanne, tous les néonicotinoïdes – pesticides nocifs pour la santé humaine et les écosystèmes – doivent rester interdits.**

**D**ans le calme des vacances aoûtiennes, la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, a permis l'usage de semences de betteraves sucrières enrobées de néonicotinoïdes, par dérogation au moment des semis sur une période de 120 jours. Cette décision, après celle du gouvernement de ne pas suivre les injonctions du Conseil d'État l'obligeant à publier au plus tard le 7 août le décret engageant la réglementation comme OGM des variétés rendues tolérantes aux herbicides de colza CL, est un signal désastreux allant dans le sens de la protection d'intérêts économiques particuliers aux dépens de l'intérêt général.

Contrairement à des annonces catastrophiques, l'interdiction de trois molécules néonicotinoïdes en 2013 par la Commission européenne n'a pas provoqué de pertes économiques significatives dans les productions concernées. En 2019, la gravité des dégâts sur la betterave dus à la jaunisse nanisante est restée très faible, avec en moyenne 1,5 % de la surface touchée à l'échelle nationale<sup>(1)</sup>. Les dégâts sont probablement plus importants cette année, mais l'incidence économique globale de la jaunisse ne sera pas aussi catastrophique qu'affirmé. Par contre, certains agriculteurs et agricultrices pourront être plus touchés que d'autres et c'est cette crainte qui peut inciter la majorité à effectuer un traitement préventif systématique par enrobage des semences aux néonicotinoïdes, insecticides dont la demi-vie est très longue (avec persistance dans les sols et présence sur les cultures implantées les années suivantes).

Or, les néonicotinoïdes ont de nombreux effets sur la santé humaine : toxicité neurologique, perturbation endocrinienne, génotoxicité et cytotoxicité. Par ailleurs, au niveau de la faune, l'analyse de 800 études menées sur 20 ans montre que les inverté-



Récolte de betteraves sucrières. Après leurs collègues betteraviers, les maïsiculteurs de la Fnsea (AGPM) ont à leur tour réclaté, le 7 août, de pouvoir déroger à l'interdiction des néonicotinoïdes.

brés terrestres, tels que les vers de terre, sont très affectés par les néonicotinoïdes. Vient ensuite les insectes pollinisateurs, les invertébrés aquatiques puis les oiseaux, les poissons, les amphibiens et les bactéries.

## Une production intensive et spécialisée au détriment de la durabilité

Suite à la dérégulation de la production et à la suppression, le 1<sup>er</sup> octobre 2017, des quotas et du prix minimal garanti de la betterave, la filière est en réelle difficulté économique. La grille de paiement des contrats accordés aux paysan-nes incite à une production maximale. Poussée par les industriels privés ou coopératifs – dont le Français Tereos, présent dans 18 pays sur 4 continents – la compétition internationale sur la production du sucre, alcool et amidon, pour l'alimentation ou l'énergie, conduit la majorité des paysan-nes dans le mur, les engageant dans des modes de production intensifs et spécialisés au détriment de la durabilité des agroécosystèmes et de la biodiversité.

Comment, dans ce contexte, peut-on développer sereinement l'usage d'alternatives aux néonicotinoïdes ? Sans protection économique des paysan-nes et sans visiblement de volonté politique réelle de répondre à cette urgence, c'est impossible. La Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB, section spécialisée de la

Fnsea) entraîne ses adhérent-es dans le repli de la victimisation face à un supposé *agribashing*, concept inventé plus que réel, pour justifier l'archaïsme d'un usage non limité des pesticides et en freiner l'inéluctable affranchissement pour les paysan-nes, nos concitoyen-nes et la biodiversité.

Les alternatives existent. Elles nécessitent de repenser les modes de production en plaçant les cultures dans un écosystème comportant des ravageurs, mais aussi des alliés (les auxiliaires). La santé des plantes ne peut être pensée de façon isolée. Haies, rotations assez longues, taille raisonnable des parcelles, diverses méthodes de lutte biologique dont la conservation des habitats des auxiliaires, biostimulants, traitements aux huiles essentielles (...) peuvent permettre de mieux réguler les populations de pucerons. Et, si dans certains cas ces méthodes ne sont pas assez efficaces, des insecticides moins dangereux que les néonicotinoïdes sont déjà homologués et utilisables.

La Confédération paysanne demande que tous les néonicotinoïdes restent interdits. **n**

**Emmanuel Aze,**

responsable de la commission « pesticides »,

**Damien Houdebine**

et **Véronique Marchesseau,**

secrétaires nationaux

(1) Source : Le betteravier français – Institut technique de la betterave (ITB) – 30/01/2020.

## De la ferme à la fourchette

**C'est le nom de la stratégie présentée par la Commission européenne pour l'alimentation, dans le cadre de son Pacte Vert : ne laissons pas cette stratégie pour un système alimentaire de qualité se faire dévoyer par l'agro-industrie et les compagnies multinationales de la numérisation !**

Dès décembre 2019, la nouvelle présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, présente son Pacte Vert, avec un chapitre sur la stratégie « de la ferme à la fourchette » (*from Farm to Fork*). La Coordination européenne Via Campesina (ECVC) en salue l'ambition de coordonner diverses politiques dans une vision cohérente et durable du système alimentaire.

Pour ECVC, orienter radicalement l'agriculture vers la production d'une alimentation de qualité pour toutes les citoyennes et tous les citoyens est une bagarre ancienne qui prend ses racines dans la souveraineté alimentaire, portée depuis 1996 par La Via Campesina, droit des peuples à décider de leur alimentation basée sur une production paysanne, respectueuse de l'environnement et des choix démocratiques.

L'engagement d'ECVC pour la réforme de 2013 de la Politique agricole commune avait démarré en 2010 par une « déclaration alimentaire », signée par plus de 300 organisations. Plus récemment, IPES-Food, un groupe de chercheurs européens, a initié un important travail d'échange et de concertation, aboutissant début 2019 à un document pour une « Politique alimentaire commune ». Suite à ce travail, de nombreuses organisations impliquées – dont ECVC – se sont rassemblées dans une plateforme de concertation et plaidoyer – la *Food Policy*

*Coalition*<sup>(1)</sup> – qui rassemble aussi des syndicats de salarié-es, des associations de consommateurs et de nombreuses ONG, ce qui en fait sa richesse et sa force dans le paysage bruxellois.

Le Pacte vert (ou *Green Deal*) s'est donné pour objectif la baisse drastique des émissions de gaz à effet de serre, aboutissant à la neutralité carbone en Europe d'ici 2050. Pour sa part, la stratégie « de la ferme à la fourchette » présente l'objectif ambitieux de réduire de 50 % l'utilisation des pesticides, de 20 % celle des fertilisants, d'amener à 25 % la proportion des terres cultivées en bio (8 % actuellement) et de réduire de 50 % l'usage des antibiotiques en élevage, le tout d'ici 2030.

D'autres mesures concernent l'amélioration des conditions des travailleurs et travailleuses, de meilleur choix de consommation grâce à l'information, la réduction du gaspillage, la recherche et l'innovation et, bien sûr... l'utilisation de cette stratégie pour être plus compétitive sur le marché global.

Pour atteindre les objectifs concernant la production agricole, la Commission met en avant l'architecture verte de la Pac, c'est-à-dire essentiellement les mesures d'écologisation (eco-schemes), et les plans stratégiques nationaux qui sont la nouvelle façon d'élaborer les objectifs et outils de la Pac au niveau de chaque pays.

C'est là que le travail syndical doit se concentrer, tant au niveau européen que national, car si les intentions sont intéressantes, il y a de nombreuses inquiétudes et des manques importants dans le projet global.

En effet, la stratégie est très faible sur la transition et le modèle agricole à développer, et si l'agroécologie est mentionnée comme agriculture à promouvoir, l'agriculture de précision l'est tout autant, voire d'avantage dans la réalité des financements annoncés en faveur de la numérisation, suite à un lobbying acharné des opérateurs du numérique.

### Développer les petites et moyennes fermes

Le 7 juillet, lors d'une conférence en ligne<sup>(2)</sup>, ECVC a exprimé ses priorités et ses interrogations devant le commissaire à l'Agriculture, Janusz Wojciechowski. Celui-ci a dit partager le désir de développer les petites et moyennes fermes et un modèle plus équitable où le commerce international a moins d'importance. Cela doit se traduire dans la future Pac par des mesures renforcées pour permettre la transition de toutes les fermes vers des systèmes d'agroécologie paysanne, avec des circuits plus courts et le soutien à l'installation des jeunes, notamment pour la production légumière ou les élevages pastoraux.

En France, les travaux de la Commission nationale du débat public (CNDP), intitulés « imPACtons »<sup>(3)</sup>, vont redémarrer avec six débats et des contributions possibles en ligne : l'opportunité n'est pas à négliger. En Europe, les discussions au Parlement et au Conseil vont reprendre sur la Pac, ainsi que sur le budget européen, débats que la crise du Covid risque de rendre encore plus vitaux : ira-t-on vers un développement des solutions de haute technologie, contrôlées par une poignée d'acteurs qui maîtriseront les données et nos vies, ou permettra-t-on le développement de solutions plus locales, moins nocives pour le climat et l'environnement, et plus démocratiques ? n

**Geneviève Savigny, paysanne**

dans les Alpes-de-Haute-Provence, membre du Conseil économique et social européen



La Commission européenne a présenté plus en détail, le 20 mai, ses stratégies De la ferme à la fourchette et Biodiversité pour 2030, dans le cadre du *Green Deal* ou Pacte vert, coordonné par le vice-président de la Commission, le social-démocrate hollandais Frans Timmermans.

(1) [foodpolicycoalition.eu](http://foodpolicycoalition.eu)

(2) Rapport et vidéo sur le site : [eurovia.org/fr](http://eurovia.org/fr)

(3) [jeparticipe.impactons.debatpublic.fr](http://jeparticipe.impactons.debatpublic.fr)

EUH... POUR LES CHOUX-RAVES,  
MONSIEUR,  
VOUS AVEZ DES GÉNÉRIQUES ?



## Pour une Sécurité sociale de l'alimentation

Un revenu pour les paysan-nes, une autre PAAC, l'aide à l'actif ou active, la sortie des pesticides, la reconnaissance du travail des femmes en agriculture, une retraite digne de ce nom, la régulation des marchés, le prix minimum d'entrée à l'importation, la loi foncière, le combat contre la malbouffe... Du temps, de l'énergie et de la motivation militante sont dépensés pour défendre nos revendications et nos propositions. Leur pertinence est encore une fois démontrée face à la dernière crise sanitaire. Pour autant, toutes les revendications de la Confédération paysanne, pour légitimes qu'elles soient, peuvent être ressenties comme un inventaire à la Prévert. Il ne suffit pas de brandir le drapeau de l'agriculture paysanne pour faire bloc devant la complexité du système agricole et alimentaire dont nous sommes le premier maillon.

Des aides à l'actif, très bien ! Mais après, quoi ? Une amélioration du revenu, du coup encore dépendant des aides. Une sortie des pesticides, parfait ! Mais après, quoi ? Des prix toujours fixés par l'agro-industrie et le marché ? Les femmes reconnues pleinement comme des actives agricoles : encore heureux ! Mais après ? Toujours avec un revenu moyen de 300 euros ? La malbouffe aux poubelles de l'histoire ? Entendu. Mais que faisons-nous de la démocratie alimentaire et de l'accès à une alimentation durable pour tous ? Un prix minimum d'entrée ? Amen. Mais comment structurons-nous la demande des produits locaux ? En laissant cette structuration aux mains de la grande distribution ? Jamais de la vie, n'est-ce-pas ?

Alors que faire ? Que faire à part brandir un drapeau, faire connaître (à raison mais trop souvent à bas bruit) nos positions dans les interprofessions ou les chambres d'agriculture, manifester dans la rue ou les ministères nos mécontentements, en subissant les agendas de la réforme néolibérale.

Le projet de Sécurité sociale de l'alimentation ne propose pas moins de faire le lien manquant entre la demande et l'offre d'alimentation. Cette demande, s'inspirant de celle de santé, pourrait devenir le puissant levier de la transformation agro-écologique et paysanne de notre agriculture.

Nous ne partons pas de rien.

La sécu, telle qu'elle a été pensée par nos mères et nos pères, si nous ne faisons rien va disparaître.

Alors, passons à l'offensive, non pas pour sa défense mais pour son extension à l'alimentation, et donc à sa production !

Emmanuel Marie, paysan dans le Calvados

## Constats

# Face aux dérives de l'aide alimentaire, améliorer l'accès à l'alimentation

**Derrière l'aide alimentaire se déploie tout un système de défiscalisation qui encourage à produire toujours plus, sans remise en cause du modèle de production. Décryptage avec Jean Claude Balbot, ancien producteur de viande bovine, membre du réseau Civam et adhérent de la Confédération paysanne.**

### Comment l'aide alimentaire évolue-t-elle en France ?

Les bénéficiaires ont doublé depuis dix ans. 335 000 tonnes de nourriture ont été distribuées en 2018 à 5,5 millions de personnes. Quand on entre dans l'aide alimentaire, on n'en sort pas. Le système économique installe les gens dans une situation d'assistance. Nous avons la quasi-certitude que dans les années à venir, on ira jusqu'à dix millions de bénéficiaires de l'aide alimentaire.

### En quoi l'aide alimentaire est-elle structurelle du modèle de production ?

À partir de la loi d'orientation agricole de 2010, l'aide alimentaire est inscrite comme une activité agricole dans le code rural. L'argument, c'est de dire : « pour produire assez, il faut produire trop et aider le système agro-

industriel à écouler ce trop. » Cela a été dit mot pour mot, lors d'une réunion préparatoire à la loi, par Jean-Luc Duval, ancien président des JA (Jeunes agriculteurs). C'est d'ailleurs ce qui a déclenché chez moi ce travail sur l'accès à l'alimentation.

### Tout un système de défiscalisation découle de l'aide alimentaire.

#### Comment cela fonctionne-t-il ?

Le « don alimentaire » est défiscalisé. Si ce que vous donnez vaut cent, on vous rend entre 30 et 40 % de la valeur par la défiscalisation. On est payés pour donner des produits pour lesquels on a déjà touché des aides à la production et que l'on ne peut pas vendre : on est payés deux fois ! C'est une logique incompréhensible dans laquelle le système de surproduction n'est pas remis en cause. Cette défiscalisation se fait essentiellement par les circuits industriels.

La loi de lutte contre le gaspillage alimentaire, adoptée en 2016, en incitant les grandes surfaces à donner leur surplus ou leurs aliments non vendables aux associations, a permis d'augmenter de façon monstrueuse la défiscalisation de l'aide alimentaire au profit cette fois des distributeurs. Des start-up comme Phénix<sup>(1)</sup> sont venues se greffer sur ce système-là pour faire les intermédiaires entre les magasins et les associations caritatives.

**Alors même que la France inscrit l'aide alimentaire comme une activité agricole en 2010, l'Allemagne porte un contentieux devant la Cour de justice européenne l'année suivante pour demander le contraire. Où en est-on ?**

Le dispositif européen de financement de l'aide alimentaire, niché dans la politique



Ce n'est pas l'aide alimentaire qu'il faut améliorer – celle-ci doit être réservée aux situations d'urgence – mais l'accès à l'alimentation.

agricole commune, est passé dans l'escarcelle de la politique sociale depuis fin 2013. Il relève désormais du fonds social européen. Avec cette décision de justice, tout le système de renforcement économique de la production agricole par l'aide alimentaire a été déstabilisé. Il y a eu à l'époque une levée de bouclier de tous les horizons politiques pour protester, en disant qu'on allait affamer 8 millions de personnes. Même à la Confédération paysanne, on a mis du temps à comprendre que l'aide alimentaire était l'aveu d'un échec de la politique agricole.

Il y a encore quelques semaines, le directeur de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) a réclamé le retour du fonds d'aide pour les plus démunis dans la Pac. Ils considèrent toujours l'aide alimentaire comme un instrument de gestion du marché.

### 95 % de la nourriture distribuée dans le cadre de l'aide alimentaire est industrielle, avec une surreprésentation des protéines animales, des acides gras saturés et des sucres libres. Pourquoi avoir renoncé à améliorer les aliments proposés ?

En discutant avec les associations, on a compris que ce n'était pas l'aide alimentaire qu'il fallait améliorer – celle-ci doit être réservée aux situations d'urgence – mais l'accès

à l'alimentation. La France a signé des textes internationaux sur le droit à l'alimentation sans aller au bout du processus. Ce qu'elle applique, c'est l'obligation de mettre à l'abri de la faim sa population. Mais ce n'est pas appliquer le droit à l'alimentation que de nourrir 5 millions de personnes par l'aide alimentaire et d'avoir en permanence 8 à 9 millions de personnes en précarité alimentaire.

Être bénévole dans l'aide alimentaire revient aussi à soutenir le modèle agricole actuel. Tant qu'à être bénévole, ne faudrait-il pas l'être au service de groupements d'achats dans les quartiers populaires par exemple, plutôt qu'au service d'une agriculture qui détruit les paysannes et accroît l'insatisfaction alimentaire ?

### Que pensez-vous de la proposition de la convention citoyenne pour

### le climat d'un chèque alimentaire pour les plus démunis ?

Toutes les politiques faites en direction des pauvres ne fonctionnent pas et ne font qu'accroître la nécessité d'en faire : elles augmentent la demande. Par ailleurs, quand on fait une politique pour les pauvres, c'est parce qu'on a fait avant une politique pour les riches. Ce qu'on propose c'est un auto-diagnostic sur la base des pratiques de distribution alimentaire qui se revendiquent de la justice sociale. On verra ce qu'il en est des bons alimentaires. ▢

Recueillis par **Sophie Chapelle**

(1) [wearephenix.com](http://wearephenix.com) – « Une autre manière de faire du business est possible » est un des slogans qui ouvrent les pages du site de l'entreprise voulant lutter contre le gaspillage alimentaire, en partenariat avec Carrefour, Leclerc, Intermarché, Franprix, Coca-Cola...

### L'aide alimentaire : un vaste marché économique

Pour 2018, le total des dépenses publiques de l'État liées à l'aide alimentaire est de 476 millions d'euros, répartis entre des fonds européens, des subventions nationales, des crédits déconcentrés et une grosse « dépense fiscale » : de nombreux lieux de production, magasins de distribution, sites de transformation défiscalisent à travers l'aide alimentaire, ce qui représente environ 361 millions d'euros par an. À cet argent public de l'État s'ajoutent 230 millions d'euros venant des collectivités locales. La valeur nette des produits distribués est de 237 millions d'euros. 200 000 bénévoles travaillent à la distribution de cette aide alimentaire : les heures de bénévolat valorisées représentent 500 millions d'euros. Au total, la valeur de l'aide alimentaire avoisine 1,5 milliard d'euros.

(Données chiffrées extraites d'un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, publié en décembre 2019)

## Du chemin à parcourir

### Les femmes devront imposer la mise en place de mécanismes leur garantissant un accès égal et une véritable participation aux caisses locales où se prendront les décisions d'orientation du système alimentaire.

La question du genre, loin de faire oublier celle du rapport de classes, permet au contraire d'avoir une approche englobante de la société. L'histoire socioculturelle et le patriarcat, ont, entre autres, imposé aux femmes la charge de nourrir les autres. Le travail mené par les paysannes de la Confédération paysanne rend visible leur situation, et s'il reste du chemin à parcourir pour garantir le droit des femmes en agriculture, nous leur devons de précieuses avancées.

Durant le confinement, nous avons vu de nombreuses femmes aux caisses des magasins, dans la distribution de colis alimentaires, à l'hôpital, dans les Ehpad, au domicile des personnes âgées, des malades, dans les entreprises de nettoyage... Elles ont permis de faire tourner l'économie réelle. Pourtant elles sont majoritairement les moins bien payées.

D'autres ont été sollicitées à la fois par le télétravail – comme nombre de travailleurs assignés à leur domicile – et par la quotidienneté des tâches domestiques et du soin aux enfants.

En outre, les femmes sont la cible des injonctions nutritionnelles prônant une morale de ce que serait « bien manger » (comme par exemple « mangez cinq fruits et légumes par jour ») alors même que pour celles qui ont des petits budgets, l'alimentation devient souvent la variable d'ajustement des dépenses. Ce sont aussi elles qui sont visées par l'injonction à « se surveiller ».

Avec la sécurité sociale de l'alimentation, le conventionnement des différents maillons assurerait une sécurité économique, la reconnaissance du travail des femmes et la nécessité du partage des tâches dans le système de l'alimentation. Cette nouvelle « sécu »

permettrait une inversion du rapport de forces, en rendant la gestion de l'outil aux premier-es concerné-es, celles et ceux qui produisent la valeur. Les femmes devront imposer la mise en place de mécanismes leur garantissant un accès égal et une véritable participation aux caisses locales où se prendront les décisions d'orientation du système alimentaire (garde des enfants pendant les réunions, dédommagement du manque à gagner lorsque les réunions ont lieu sur des horaires de travail, partage du travail domestique, reconnaissance du travail gratuit...)

Posons la question et ouvrons la discussion ! ▢

**Dominique Paturel,**

Collectif Démocratie Alimentaire,

**Laura Petersell,** Réseau Salariat,

**Lucile Alemany, Francine Narbal,**

les Ami.es de la Conf'

# Les violences alimentaires, d'un bout à l'autre de la chaîne

**Non seulement le système alimentaire ne permet pas de nourrir dignement tout le monde, mais il a aussi un impact négatif sur de nombreuses personnes. Par Bénédicte Bonzi, docteure en anthropologie sociale.**

La nourriture nous constitue, c'est pour cela qu'elle est si importante dans ces différents états de la graine à l'assiette. Chargés de culture, de symboles, de valeurs matérielles et immatérielles, les aliments jouent un rôle social et politique, autant pour celles et ceux qui les produisent que pour celles et ceux qui les mangent.

Les violences alimentaires se ressentent quand notre regard se détourne en voyant quelqu'un-e le nez dans une poubelle en quête de quelque chose de mangeable. Ou bien lorsqu'on voit une file de personnes attendre devant la porte d'un centre de distribution pour quelques kilos d'une nourriture qu'elles ne choisiront pas. Ces violences se définissent par la force – intentionnelle ou non – qui empêche une personne d'accéder à son droit à l'alimentation, ceci donnant lieu à des atteintes physiques et morales. Définir cette violence c'est saisir l'enjeu collectif du droit à l'alimentation.

Les discours qui condamnent la faim et promettent d'y remédier sont nombreux. Les États s'engagent, investissent de l'argent, les ONG travaillent dur. Les philanthropes s'en mêlent : critiquer l'aide est tabou. *Il faut bien nourrir les pauvres*. Mais malgré toutes les campagnes de lutte contre la pauvreté et la faim, aucun résultat satisfaisant ne se fait sentir. Bien au contraire, la récente pandémie du Covid-19 a révélé la grande fragilité du système alimentaire : de nombreuses personnes ont eu besoin de recourir à l'aide alimentaire pour la première fois.

Pourtant cette crise n'a rien révélé de nouveau. Les violences alimentaires sont à comprendre dans le cadre d'une violence structurelle, permanente, non liée à un événement particulier ni réalisée par un acteur identifiable. Cette violence se décline en deux points. Le premier consiste à faire peser la responsabilité de la situation sur la personne impactée qui doit fournir l'effort au lieu d'être secourue. Le second résulte dans le fait de nier que ce sont les causes de la situation qui doivent être modifiées.

Ainsi donne-t-on des cours de cuisine aux personnes qui ont besoin de l'aide alimentaire. On leur fait porter la responsabilité de problèmes de santé (obésité, diabète, hypertension), sous-entendant qu'elles se



Sur le terrain de l'aide alimentaire en France, des gens meurent d'indifférence, de honte, de culpabilité, dans un impossible recours aux droits.

nourrissent mal. Aux effets sur le corps s'ajoutent isolement, frustration, contrôle, harcèlement, menaces, culpabilité et inversion de la faute. Les personnes qui ont recours à l'aide alimentaire vivent une violence psychologique intense. Les bénévoles sont également impactés. Témoins et non coupables de l'impossibilité de faire plus face à la détresse qu'ils côtoient, il n'est pas rare qu'ils craquent. À eux la charge de contenir la violence, d'éviter qu'elle n'éclate. Plus que donner à manger, ils ont la lourde tâche de maintenir la paix sociale.

### Indifférence, honte et culpabilité

Sur le terrain de l'aide alimentaire en France, des gens meurent. Pas de faim : techniquement, ils reçoivent assez de calories pour vivre. Ils meurent d'indifférence, de honte, de culpabilité, dans un impossible recours aux droits. Ils sont devenus transparents, vides comme la nourriture qui leur est attribuée. Nourriture aux délais de consommation optimale dépassés, à la fraîcheur entamée, dont personne ne veut plus, destinée à la poubelle. Une nourriture qui a pourtant été produite et nous oblige à interroger la responsabilité du système alimentaire vis-à-vis du monde agricole.

Isolés dans leurs fermes, intimidés par des contrôles, harcelés par des relances de paiement de dettes quand ils ne sont pas rémunérés pour le travail difficile qu'ils effectuent, frustrés de ne plus pouvoir nourrir leurs voisins, les paysans et les paysannes vivent aussi une violence extrême. À cet autre bout de la chaîne alimentaire, l'inversion de la faute est devenue monnaie courante. Les paysannes ne produisent pas assez de ceci, trop de cela, leurs pratiques sont archaïques ou trop modernes, leurs prix trop gourmands. Les critiques sont nombreuses, la pression intense.

Pris dans les règles du commerce mondial, le système alimentaire a oublié que la nourriture n'est pas un bien comme les autres. Elle est indispensable à notre existence, elle devrait donc être considérée comme précieuse et circuler de manière à être partagée dans sa plus grande valeur pour enrichir celles et ceux qui la mangent. On ne meurt plus de faim en France, mais de l'absence de consistance politique et de liens sociaux que la nourriture devrait assurer d'un bout à l'autre de la chaîne, des producteurs et productrices à toute personne qui doit manger – et non consommer – pour vivre. **n**



# Démocratie alimentaire !

Décidons de notre alimentation ! C'est le nom donné à la campagne des Ami-es de la Confédération paysanne, initiée en 2018<sup>(1)</sup>.

L'alimentation et l'agriculture nous concernent toutes et tous. Nous sommes certes des consommateurs, mais c'est en tant que citoyen-nes que nous voulons décider nous-mêmes de notre alimentation, c'est-à-dire être actifs à tous les niveaux et dans tous les lieux de décision relatifs aux politiques agricoles et alimentaires (production, transformation, distribution, consommation).

C'est dans ce sens que nous avons, en perspective des élections municipales de 2020, publié un kit de mobilisation invitant à interpeller les candidat-es et à se saisir des outils existants (Agenda 21, PAEN<sup>(2)</sup>, Zone agricole protégée, plans locaux d'urbanisme...) ou pouvant être créés, comme les Conseils citoyens communaux de l'alimentation et de l'agriculture, afin de placer cette

question au cœur du débat public. De même, l'organisation régulière de rencontres avec des paysans locaux, de marchés paysans, de projections-débats, de visites de fermes ou de cantines vise cet objectif de réappropriation de la question agricole et alimentaire.

Nous appelons démocratie alimentaire un système qui permet une alimentation choisie, de qualité, en quantité suffisante et accessible à toute la population.

Mais nous sommes encore loin du compte, avec 5 millions de personnes inscrites aux dispositifs de l'aide alimentaire et des producteurs et productrices lésés à l'autre bout de la chaîne.

Pour changer cet état de fait, il faudrait agir sur l'ensemble du système alimentaire. Comment faire ?

En croisant le chemin d'Ingénieurs sans frontières, du Réseau Civam, du collectif Démocratie Alimentaire et du Réseau Salarial, nous avons découvert leur travail sur un projet de sécurité sociale de l'alimentation qui permettrait de socialiser l'alimentation et de la sortir des logiques capitalistes.

Au fil des rencontres, nous avons décidé de nous investir dans ce collectif de travail pour creuser cette piste, participer à cette réflexion qui permettrait une transformation radicale des modèles agricoles et alimentaires. **n**

Les Ami-es de la Conf'  
lesamisdelacnf.org

(1) [lesamisdelacnf.org/category/decidons-de-notre-alimentation](https://lesamisdelacnf.org/category/decidons-de-notre-alimentation)

(2) Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

## Se donner les moyens d'améliorer l'accès à une alimentation de qualité

Un tarif solidaire sur ses contrats légumes : c'est ce que l'AMAPopote, à Lyon, a mis en place depuis plus de dix ans.

L'AMAPopote est hébergée à l'Arche de Noé, un centre socio-culturel de l'Armée du Salut qui accompagne des familles en difficulté. Dès ses premières distributions en 2009, une question taraude des bénévoles : comment permettre à des ménages aux petits revenus de faire partie de l'AMAP, sans pour autant demander aux paysan-nes de baisser leurs prix.

La proposition d'un contrat « tarif plein » et d'un contrat « tarif solidaire » – moins cher – est votée en assemblée générale. Le tarif solidaire vaut uniquement pour l'accès au panier de légumes. Un taux d'équilibre est calculé afin de garantir le même chiffre d'affaires au maraîcher : pour 20 paniers à 10,75 euros, dix peuvent être vendus à 8,50 euros. Une légère augmentation du contrat « tarif plein » est opérée en 2013 pour éviter de faire supporter le déséquilibre au paysan. « Depuis cette date, le système a toujours été excédentaire », note Mickaël Cariou, bénévole à l'AMAPopote depuis deux ans. « Il a été décidé lors de notre dernière AG que nous ferions don des excédents à des associations pour faire profiter des familles en difficulté. »

L'AMAPopote compte actuellement 70 adhérent-es et 4 producteurs, avec un taux de renouvellement assez important tous les six mois, notamment chez les étudiant-es. « Il n'y a pas de critère pour être éligible au tarif solidaire, précise Mickaël. On présente le fonctionnement aux nouveaux arrivants et on fonctionne sur la confiance, sans demande de justificatif. » Chacun-e est ainsi libre de choisir le contrat qui lui semble le plus juste en fonction de ses revenus. « L'anonymat prévaut quant aux tarifs choisis par chacun. Difficile de savoir quelle est la part des personnes qui sont vraiment en difficulté puisqu'on ne pose pas ces questions-là. »

Bien que le suivi comptable du dispositif puisse être chronophage, les amapiens entendent poursuivre leur démarche : « Pour créer du lien avec les familles de

l'Arche de Noé, on a organisé en octobre dernier un atelier cuisine, avec des légumes donnés en bonne partie par notre maraîcher, relate Mickaël. On devrait organiser une nouvelle édition cet automne. » Des dons ont aussi été réalisés pendant le confinement au bénéfice de familles adhérentes à l'Arche. **n**

S. Ch.  
amapopote.fr



L'accessibilité économique est un frein souvent évoqué à une plus grande mixité sociale au sein des groupes en amaps (associations pour le maintien de l'agriculture paysanne). Mais des groupes, souvent en lien avec leurs paysan-nes partenaires, proposent des systèmes de solidarité pour rendre la démarche plus accessible.

## Les grands principes, le fonctionnement

# Transformer le modèle agricole avec la Sécurité sociale de l'alimentation

**Agronome, Mathieu Dalmais est membre d'Ingénieurs Sans Frontières (ISF-Agrista). Dans cet entretien, il explique les grands principes de la Sécurité sociale de l'alimentation, son financement, sa mise en œuvre.**

### Comment est née l'idée d'une Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) ?

Début 2017, à l'issue des Assises de l'alimentation organisées par la Confédération paysanne, deux aspects apparaissent nécessaires pour transformer l'agriculture : penser l'accès de tou-t'es à une alimentation de qualité et élaborer démocratiquement la demande alimentaire. À la lumière des travaux du Réseau Civam et de Dominique Paturel (chercheuse à l'Inrae de Montpellier), dépasser l'aide alimentaire était indispensable. Nous avons conscience qu'une transformation de la production agricole implique de se doter d'institutions macro-économiques fortes, sans se baser uniquement sur l'État. Peu à peu germe l'idée d'une sécurité sociale de l'alimentation, grâce aux travaux du Réseau Salarial sur la sécurité sociale : on se dote d'institutions à même d'appliquer le droit à l'alimentation, sur le modèle de celles qui ont permis d'appliquer le droit à la santé en 1945.

### Quels sont les piliers de la SSA ?

Le premier, c'est l'universalité : doter tout le monde des moyens d'accès à une alimentation choisie, de la même façon que tout le monde a accès aux soins avec sa carte Vitale.

Le deuxième pilier est le financement par une cotisation sur la valeur ajoutée, qui alimente le budget de caisses de sécurité sociale de l'alimentation de façon indépendante de l'État. Ce budget permet d'allouer 150 euros par mois et par personne.

Le troisième pilier est le conventionnement. Des caisses, gérées démocratiquement et localement, décident des produits accessibles avec l'argent distribué.

### Les produits conventionnés seront-ils uniquement des produits frais ?

Pas uniquement. Ces 150 euros doivent aussi permettre d'acheter des produits transformés ou d'accéder à la restauration collective publique. L'idée n'est pas d'obliger les gens à faire la cuisine mais bien qu'ils aient accès aux produits dont ils ont envie. C'est sur le budget de l'alimentation qu'on

vient grignoter par rapport à tout un tas de dépenses contraintes pour pouvoir garder un peu d'argent, se faire un peu plaisir. Avoir un vrai budget pour l'alimentation, ne pas l'utiliser pour autre chose, permet de déplacer le regard sur le portefeuille vers un regard en tant que citoyen. Le pari, c'est que les citoyennes et citoyens gagnent en pouvoir sur leurs conditions de vie pour qu'on trace le chemin collectivement.

On ne s'interdit pas non plus de travailler avec l'industrie agroalimentaire. On peut aussi fonctionner avec des fruitières à fromages pour les filières les plus courtes, ou contractualiser avec la filière pain dans les Hauts-de-France, par exemple. Conventionner à condition de mettre en place une transition de système de production, c'est possible.

### Concernant le financement, le taux de cotisation est-il progressif ?

Plusieurs pistes sont envisagées pour l'assiette de la cotisation. De manière similaire au financement de la Sécurité sociale de santé mais en ajoutant les retraites, on peut se baser sur un taux interprofessionnel unique de 10 %. Cela correspond, dans le cas d'une population divisée en cinq quintiles<sup>(1)</sup>, à une opération blanche pour le quintile du milieu ; les deux quintiles les plus élevés sont donataires et les deux moins élevés sont bénéficiaires du système. On est sur une logique de réduction des inégalités. Suivant le rapport de force lors de sa mise en œuvre, il sera possible de coupler cela à une augmentation des salaires ou de prendre

tout ou partie de l'assiette de cotisation sur les profits des entreprises.

### Pourquoi avoir fixé un montant de 150 euros par mois ?

C'est le montant minimal pour pouvoir parler de droit à l'alimentation. On retrouve cette somme dans les milieux de l'aide alimentaire ou de l'accueil d'urgence : les structures donnent généralement 5 euros par jour quand elles ne peuvent pas fournir de nourriture. 150 euros par mois et par personne permettent de couvrir les besoins, mais ce n'est pas suffisant pour s'alimenter confortablement<sup>(2)</sup>. Par la suite, on aimerait augmenter ce montant pour permettre l'accès pour toutes et tous à une consommation de plaisir par l'alimentation.

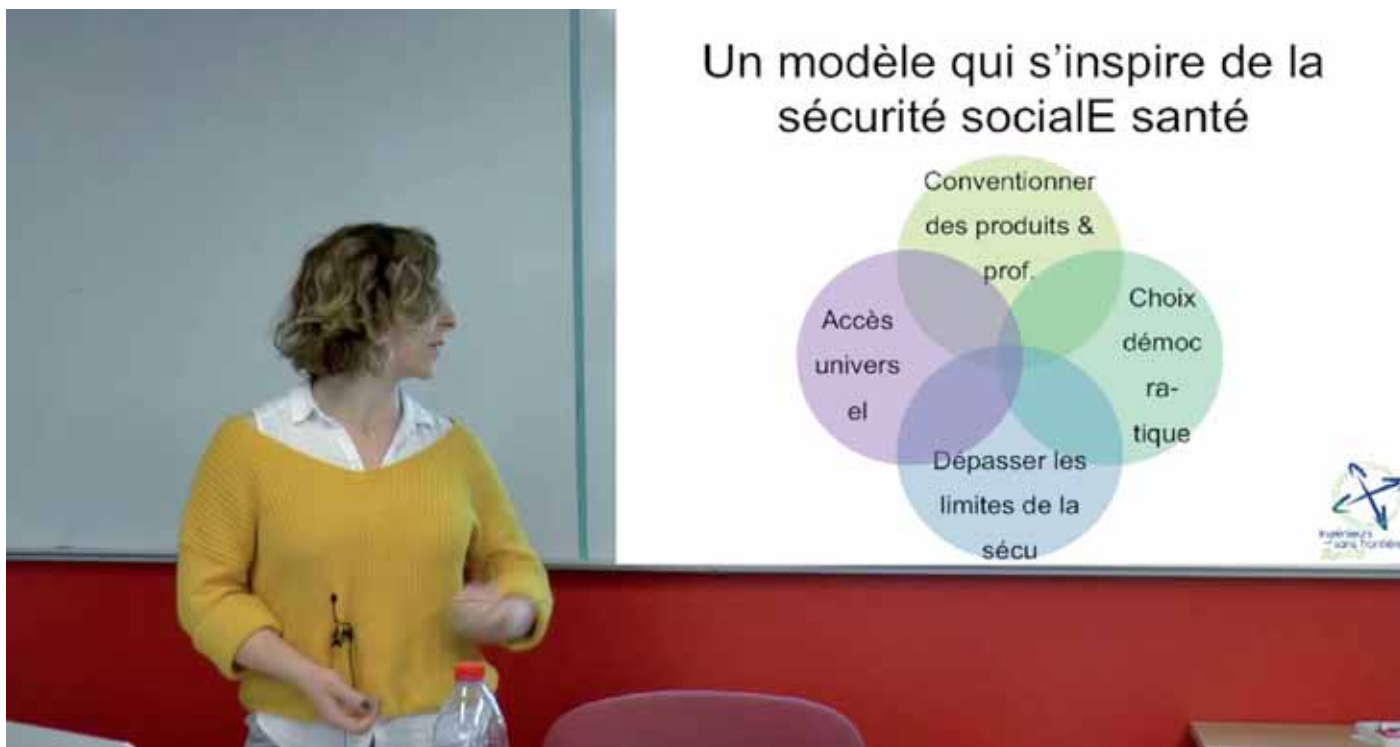
### Quelle part du monde agricole bouscule-t-on avec 150 euros par mois et par personne ?

Ça représente un budget de 120 milliards d'euros par an, quand le chiffre d'affaires de l'agriculture française avoisine les 70 milliards. Si tout le monde veut cuisiner avec des produits frais, il y a quasiment deux fois ce qu'il faut pour acheter l'ensemble de la production agricole nationale !

Plus sérieusement, les gens ne vont pas forcément changer leur type de consommation en termes de produits transformés et de restauration hors domicile. 120 milliards, c'est la moitié de l'ensemble de la consommation alimentaire : reste largement de la place pour les paysan-nes qui voudraient continuer hors de ce système.



Ce que pourrait être la carte vitale d'assurance alimentaire. L'association Ingénieurs sans frontière présente un argumentaire complet « Pour une sécurité sociale alimentaire » (avec document téléchargeable de 32 pages) sur son site : [isf-france.org/articles/pour-une-securite-sociale-de-lalimentation](http://isf-france.org/articles/pour-une-securite-sociale-de-lalimentation)



Avec la Sécurité sociale de l'alimentation, « on se dote d'institutions à même d'appliquer le droit à l'alimentation, sur le modèle de celles qui ont permis d'appliquer le droit à la santé en 1945 ».

### À travers la SSA, il y a l'idée de transformer le modèle agricole. Le développement de l'agriculture paysanne, dans le système actuel, atteint-il un plafond de verre ?

Lorsque j'étais animateur à la Confédération paysanne (commissions relocalisation, bio...), j'ai pu échanger avec des paysannes et des paysans qui, même en circuit court et en bio, constataient des prix tirés vers le bas. Certains sont sur des niches et redoutent des installations qui viendraient les concurrencer. C'est devenu criant en 2018 avec les chiffres du Synabio concernant la baisse de revenus des agriculteurs bio. L'agro-industrie continue de structurer l'alimentation en nivelant les prix par le bas.

Avec la SSA, on souhaite aussi transformer les conditions de travail des paysannes et des paysans, avec deux statuts envisagés : producteur indépendant sous couvert légal du commerce équitable (prix rémunérateur, contrats prix/volumes garantis pluriannuels) ou salariés des caisses inves-

tissant dans des sites de production. Ce statut-là est intéressant pour l'installation de nouveaux paysans, avec des carrières mixtes, qui ne veulent pas perdre leurs droits de salariés.

### Discutez-vous de ce projet avec d'autres institutions, des collectivités locales ?

ISF-Agrista discute avec toutes celles et ceux qui sont intéressés. C'est dans cette optique qu'une première tribune a été publiée en février 2019<sup>(3)</sup>. Des initiatives locales nous ont alors contactés. Nous privilégions pour l'heure la construction d'un collectif au niveau national qui s'entende sur des bases communes et porte le projet, tout en se donnant les moyens – bénévoles pour le moment – de répondre aux sollicitations. On a été auditionnés récemment par le conseil économique, social et environnemental de Nouvelle-Aquitaine sur la pertinence à mettre en place une SSA à l'échelle régionale.

### Comment mettre en place la SSA ?

L'étape suivante est de créer du débat au sein des organisations associatives et politiques qui veulent avoir un projet de transformation sociale et écologique de l'agriculture. Avec la Covid-19, cette première étape a été accélérée. Il s'agit maintenant d'accompagner des collectifs et collectivités mobilisés sur ces questions et de structurer l'appropriation des enjeux sur l'ensemble du territoire. **n**

Recueillis par **S. Ch.**

(1) Dans le domaine des statistiques sur le revenu, des quintiles sont utilisés pour déterminer la manière dont le revenu est distribué au sein de la population. Pour illustrer ceci, la population est d'abord divisée en cinq parties égales en fonction du niveau de revenus : le premier quintile comprend le cinquième de la population (20%) ayant les revenus les plus faibles et le cinquième quintile représente les 20% de la population ayant les revenus les plus élevés.  
 (2) La moyenne de la consommation alimentaire des Français-es est d'environ 225 euros par mois et par personne, hors boissons et restauration hors domicile.  
 (3) Pour une Sécurité sociale de l'alimentation : « Comme la santé, l'alimentation doit sortir d'une logique de marché », bastamag.net/Pour-une-Securite-sociale-alimentaire-Comme-la-sante-l-alimentation-doit-sortir

## Le socle commun du groupe de travail sur la Sécurité sociale de l'alimentation

« Le collectif travaille à la création d'une branche alimentation dans le régime général de la sécurité sociale, telle qu'elle a été pensée en 1945 : universalité de l'accès avec des caisses gérées démocratiquement, alimentées par des cotisations sur la valeur ajoutée et le conventionnement des professionnels. Afin de garantir la démocratie des caisses, des principes seront à définir. Cette Sécurité sociale est un des leviers pour une transformation du système de l'alimentation<sup>(1)</sup> (production, transformation, distribution, consommation) vers une démocratie alimentaire. Cette transformation radicale doit s'accompagner de réflexions sur des thématiques telles que : foncier, droit, éducation populaire, réseau d'expérimentation, modèle économique, comptabilité, genre... »

(1) au sens de Malassis : le système alimentaire, selon la définition qu'en donne le fondateur de l'économie agroalimentaire, Louis Malassis est : « la manière dont les hommes (et les femmes, NDLR) s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis, 1994).

## Des politiques qui partent de la demande alimentaire

# Notre histoire dans celle de la Sécurité sociale de l'alimentation

**L'engagement de la Confédération paysanne dans le travail collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation a une préhistoire : un enchaînement de constats, réflexions et analyses, depuis quelques années, nous avait amenés à nous décentrer et à repenser notre projet dans son contexte économique, social et politique.**

**F**raîchement élu Président de la République en 2012, François Hollande avait rapidement annoncé la couleur : il mènerait une « politique de l'offre » en toutes matières, c'est-à-dire un ensemble de choix visant la « compétitivité » des productions françaises, agricoles ou autres, sur les marchés. Très mauvaise nouvelle pour l'agriculture paysanne : nous connaissions déjà bien cette logique en agriculture, qui consiste à comprimer les coûts de production directs par des moyens (escalade technologique, pesticides, spécialisation/concentration, dérégulation...) dont les coûts induits sont externalisés (chômage, dépollution, santé publique...), de sorte à obtenir des prix agricoles et alimentaires artificiellement bas, dits « compétitifs ».

L'année suivante, alors que nous tentions de réagir en démontrant dans nos actions contre la ferme-usine des 1000 vaches, dans la Somme, que la politique du bas prix ruine la collectivité, Stéphane Le Foll, alors ministre de l'Agriculture, nous opposait un argument difficile à entendre : « *Reconnaissez que ce modèle de production a le mérite de permettre aux catégories populaires d'accéder à l'alimentation !* ». Comment, alors, défendre l'agriculture paysanne, ses coûts assumés et les prix qui en découlent, face à la problématique de l'inégalité économique et sociale ?

### Urgence

Répondre à ces questions relevait de l'urgence. Car sur le terrain les signes se multipliaient, tendant à démontrer qu'il ne suffit pas de produire selon les principes d'intérêt général qui définissent l'agriculture paysanne pour reprendre du terrain à l'alimentation issue de l'agriculture de compétition. Dans de nombreux territoires où l'installation paysanne avait été importante les années précédentes, en maraîchage ou en élevage à viande notamment, l'augmentation de l'offre paysanne semblait buter sur une limitation de la demande pour ses produits, comme on butte sur un plafond de verre, invisible. Chutes de prix sur les marchés, clés sous la porte quelques

années après l'installation : un gâchis inattendu pour nous, qui imaginions qu'il suffirait d'installer et de produire pour satisfaire une demande qui n'attendait que ça... Pourtant, nous avons déjà observé depuis longtemps la sous-représentation des catégories populaires parmi la clientèle de nos ventes à la ferme, en le déplorant certes, mais sans véritablement en déduire les enseignements politiques et stratégiques. Nous commençons à payer cet impensé majeur : qu'on le veuille ou non, l'agriculture paysanne est prise et contenue dans un marché segmenté, induit par une segmentation de la demande alimentaire, laquelle découle d'un ordre économique et social inégalitaire.

Que faire ? À l'évidence, un vaste chantier s'ouvrait devant nous, visant à repenser à la fois la légitimité de l'agriculture paysanne dans son contexte social et les moyens de parvenir à sa généralisation. Ce chantier, nous l'avons ouvert explici-

tement sous la forme de la campagne « Agriculture et Alimentation » en 2016, où nous invitons les citoyens et citoyennes à débattre de la situation telle que nous l'analysions et à imaginer les moyens de son dépassement. Notre invitation se concluait ainsi : « *La réorientation des politiques agricoles ne suffira pas à généraliser l'agriculture paysanne : il faut également des politiques alimentaires de nature à transformer structurellement la demande. Nous y travaillerons ultérieurement, ou d'autres peut-être se saisiront du sujet avant nous...* » La suite, rapportée dans les autres articles du dossier, a dépassé nos espoirs.

Seuls dans leurs combats, les paysans et les paysannes ne peuvent que résister. Repenser l'agriculture dans le champ social et aux côtés d'autres forces c'est, enfin, s'autoriser l'offensive. **n**

**Manu Aze,**

paysan dans le Lot-et-Garonne



Le 19 janvier 2017, à Saint-Denis (93), se tenaient les Assises de l'alimentation, conclusion de la campagne « Agriculture et Alimentation », organisées par la Confédération paysanne en collaboration avec 23 autres organisations syndicales et associatives. Les 13 doléances pour des politiques agricoles et alimentaires, issues de cette campagne et de ces assises, sont à lire et télécharger sur : [confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/Alimentation\\_13\\_doleances.pdf](http://confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/Alimentation_13_doleances.pdf)

## Le parallèle avec le régime général de la Sécurité sociale

# Se soigner, se nourrir

**Se nourrir : un besoin, mais aussi un droit. L'aide alimentaire nie ce droit et nous réduit à l'état d'être de besoin. À l'inverse, garantir le droit à se nourrir est le même principe sur lequel repose, pour le droit à se soigner, le régime général de la Sécurité sociale.**

Toute la valeur économique est produite par le travail ; le capital, prédateur, ne produit rien. Si une partie significative, voire à terme la totalité de cette valeur, est dès sa production conservée, mutualisée et gérée par la classe des producteurs et productrices, on tient là le principe de base de la Sécurité Sociale.

Concrètement, chaque entreprise paie une cotisation sociale mutualisée dans une caisse, ce qui permet de bâtir et faire fonctionner un système de santé, un régime de retraites, des allocations familiales, un salaire continué en cas de chômage. À la création de la Sécu, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, cette caisse est gérée par les producteurs, voulue par les résistant-es au nazisme, nous sortant de la peur du lendemain.

Une partie de la valeur ajoutée produite par chaque entreprise, proportionnelle à la masse salariale, est donc mutualisée sous forme de cotisation sociale, salaire socialisé, complément du salaire « vrai » ou net. Jusqu'en 1979, le taux de cotisation augmente avant d'être figé, puis petit à petit rongé par diverses exonérations au prétexte de lutte contre le chômage. Jusqu'en 1967, ce sont les travailleurs et travailleuses qui gèrent la caisse, avant que ne soit instaurée la parité, voulue pour transférer la gestion au patronat. Jusqu'à cette date, la caisse réunit les branches santé, retraite et famille, avant que ne soient imposées leur séparation et l'obligation pour chacune d'assurer son équilibre financier, avec comme conséquence une nette fragilisation. Finalement, l'État prend le contrôle au profit des patrons qu'il représente. Résulte de ces attaques, en particulier de la limitation des recettes : le prétendu « trou de la Sécu ».

Nous en sommes là : un régime général fragilisé par la baisse des cotisations (recettes), le saucissonnage de la caisse initiale de la Sécu, l'éviction de la classe des travailleurs de la gestion, la captation par l'État. Attaqué de toutes parts, ce système – qui gère environ 30 % de notre PIB – résiste cepen-

dant, démontrant sa robustesse, sa « nécessité éco-systémique ».

Mais c'est avant tout l'invisibilisation de son caractère radicalement non capitaliste qui le menace. Il faut le défendre pour ce qu'il est, aussi et surtout, au-delà de l'entraide : un ensemble cotisation-salaire reconnaissant chaque personne créatrice de valeur



Le film de Gilles Perret, *La Sociale*, sorti en 2016, raconte l'histoire de la « Sécu » et l'adoption des lois qui ont permis la couverture des soins nécessaires à la santé, dont une partie importante de la population française ne pouvait jusqu'ici bénéficier faute de moyens financiers. Des initiatives proposent aujourd'hui la création de nouvelles branches, dont la Sécurité sociale de l'alimentation.

et donc être de droit, et pas seulement être de besoin.

Des initiatives proposent la création de nouvelles branches : information, logement, alimentation... Concernant cette dernière, une finalité touche la filière tout entière, de la production agricole aux mangeurs et mangeuses, en passant par la transformation : se nourrir bien pour bien vivre. La nécessité est de s'inspirer de la branche

santé, augmenter le taux de cotisation afin d'offrir à chaque personne, via une carte vitale bis, la possibilité de s'approvisionner en bonnes denrées alimentaires auprès de paysannes et distributeurs conventionnés.

En accord avec cette idée, il s'agit donc de :

- changer l'assiette de la cotisation, qui sera un pourcentage de la valeur ajoutée et non des salaires. Ainsi, pour toute la filière allant de la ferme à l'assiette, main-d'œuvre et travail sont favorisés, machines et intrants limités, l'agriculture paysanne et les petites structures de transformation et distribution de proximité sont priorisées, avec des répercussions très favorables à la nature ;

- s'extraire, via le conventionnement, de l'agro-industrie et la grande distribution en réservant la manne de la carte vitale bis aux structures à taille humaine mentionnées ci-dessus ;

- libérer les structures conventionnées du carcan du crédit, via le financement de leurs projets par des subventions accordées par la caisse ;

- attribuer à tout acteur conventionné de la filière (paysan, distributeur...), un salaire irrévocable le mettant désormais à l'abri des aléas géopolitiques ;

- généraliser la propriété d'usage de la terre par ceux qui la travaillent, la propriété patrimoniale de cette dernière étant confiée à la Caisse ;

- généraliser cette propriété d'usage à tous les acteurs de la filière.

Afin que notre régime général retrouve sa cohérence et acquière de nouvelles possibilités, il faut réunifier toutes les branches, un taux unique de cotisation et redonner la gestion totale à la classe des travailleurs par le biais des caisses.

Il faut enfin que dans tout domaine il y ait obligation de résultat en matière de lutte contre toute forme de domination, de classe, de genre, d'origine... Les caisses deviennent le lieu où la démocratie directe opère un effacement des dominations. ▢

Le groupe thématique Sécurité sociale de l'alimentation du Réseau Salarial  
[reseau-salarial.info](http://reseau-salarial.info)

# Pousser au bout la logique de notre projet d'agriculture paysanne

**Nouvelle pièce de notre projet agricole, la sécurité sociale de l'alimentation rend, à l'échelle de nos sociétés, l'agriculture paysanne et ses productions accessibles à toutes et tous.**

La crise sanitaire planétaire du coronavirus, avec l'augmentation qu'elle provoque de la précarité alimentaire, avec aussi les limites et dépendances du système agricole qu'elle met en lumière, nous renseigne et surtout nous guide pour porter plus loin et plus fort notre projet agricole et alimentaire.

Ce moment ouvre une brèche que nous devons élargir. Pour ça, nous devons être offensifs, à l'attaque face à un modèle en bout de course qui est, lui, sur la défensive car attaqué de toutes parts : sur ses modes de production, sur ses effets sociaux, écologiques et climatiques catastrophiques et maintenant sur ses effets alimentaires loin des attentes et des besoins d'une partie grandissante de la population.

Être offensif signifie pousser au bout notre logique et apporter une pièce supplémentaire à notre projet d'agriculture paysanne. Cette pièce prend les contours du projet de sécurité sociale de l'alimentation en ce qu'il rend notre agriculture paysanne accessible à toutes et tous.

Depuis longtemps, nous cherchons à démontrer l'intérêt de généraliser notre projet, intérêt pour les paysan-nes en matière de sens, d'autonomie, de revenu et de qualité de vie, intérêt également pour nos voisin-es, consommatrices

et consommateurs, en matière de qualité de l'alimentation, de durabilité, de qualité et de préservation de notre environnement commun.

Malheureusement, tant que l'agriculture productiviste poursuivra son industrialisation à grands coups de soutiens publics, elle conservera sa position dominante. Tant que les coûts générés (sociaux, santé, climat) ne seront pas complètement supportés par ce système, que les pollutions produites (eau, sol) ne seront pas prises en compte à leur poids réel, ce modèle restera artificiellement « compétitif », à même d'écraser les alternatives, mais aussi le seul capable de

nourrir en masse – même mal – des populations maintenues dans la précarité économique et alimentaire.

Nous devons continuer à combattre ce système et les politiques qui le soutiennent, continuer à pousser nos décideurs et décideuses à basculer les soutiens publics en faveur d'une agriculture socialement et écologiquement performante. Mais tant qu'une véritable rupture ne sera pas actée, nous devons aussi continuer à explorer tous les moyens de rendre notre projet davantage concret, réalisable et généralisable : la sécurité sociale de l'alimentation est ainsi un moyen majeur d'imaginer autrement ce lien entre modèle de développement agricole et demande sociétale, qu'elle soit alimentaire ou « climatique ».

La sécurité sociale de l'alimentation fait naturellement et logiquement le lien entre les politiques agricoles, alimentaires et sociales. D'autres volets politiques devront emboîter le pas à cette réorientation des logiques, notamment la Pac et la gestion du foncier, deux leviers essentiels permettant à la fois les transitions et l'accès aux moyens de production au plus grand nombre. Pour réussir pleinement, nous devons installer beaucoup plus de paysannes et de paysans, et ainsi assurer la souveraineté alimentaire des peuples, équitable pour le monde paysan. C'est une certitude et une obligation.

Nous devons donc continuer à travailler le projet de sécurité sociale de l'alimentation, avec nos partenaires de la société civiles, afin de convaincre les citoyen-nes et

les élu-es politiques. Ce projet doit émerger aux yeux de toutes et tous comme l'avancée majeure à conquérir pour nos droits en matière de santé et d'alimentation, en matière sociale pour les premiers de corvée que nous sommes, nous, paysannes et paysans, et comme avancée écologique pour imposer un modèle agricole soutenable et durable à même de répondre à l'ensemble des défis qui s'ouvrent ou s'intensifient.

Il est temps de se servir des enseignements des différentes crises subies pour

réécrire des politiques au service du plus grand nombre, pour servir nos intérêts vitaux que sont l'alimentation, la santé et la lutte contre le dérèglement climatique. Nous devons donc imposer dans le débat public la nécessité d'intervention publique, de maîtrise et de régulation des marchés. Réguler, protéger et partager nos ressources, la terre, notre alimentation, les revenus : la sécurité sociale de l'alimentation s'attaque frontalement à ces questions et permet de rendre possible et atteignable l'inaccessible actuel ! n

**Nicolas Girod,**

paysan dans le Jura, porte-parole national



À écouter en complément *Vers une Sécurité sociale de l'alimentation ?* est le titre d'un podcast – fichier audio de 57 minutes – monté à partir d'une discussion en réunion (visioconférence) tenue au printemps par le comité national de la Confédération paysanne. Pour l'écouter : [youtube.com/watch?v=AN8tlfsbSLU](https://youtube.com/watch?v=AN8tlfsbSLU)

C'est redonner le sens alimentaire majeur à notre métier et à notre projet agricole. C'est en quelque sorte imposer par la demande les conditions politiques à la réalisation de ce projet, tant il est urgent et incontournable en termes de justice sociale et écologique, d'accès pour toutes et tous à une alimentation saine, de qualité et choisie.

C'est aller plus loin que juste revendiquer un projet performant face aux dérives actuelles du modèle mondialisé, concurrentiel et pervers. C'est écrire et proposer une réponse concrète et ancrer notre projet d'agriculture paysanne dans un projet de société global.

## Québec Protéger des terres en agriculture biologique

À la Ferme Cadet Roussel, à Mont-Saint-Grégoire, au sud de Montréal, Anne Roussel et Arnaud Mayet s'engagent pour l'agriculture paysanne québécoise.

« Vent frais, vent du matin... » : la chanson entonnée à la réunion d'équipe de huit heures est une institution chez Anne et Arnaud. Le couple de maraîcher-es vit avec ses quatre enfants sur la ferme Cadet Roussel, produisant sur cinq hectares plus d'une soixantaine de légumes d'hiver, 400 variétés certifiées bio et biodynamiques destinées aux circuits courts. À la vente aux restaurants locaux et à la distribution de paniers – l'ASC, comme « Agriculture soutenue par la communauté » est l'équivalent des amaps en France, structurée en Réseau des fermiers de famille <sup>(1)</sup> – s'ajoute la boutique à la ferme.

Les vaches, les poules, le verger et le jardin aromatique assurent une production vivrière et bouclent une certaine autonomie alimentaire chère à la famille.

Anne a repris la ferme de ses parents : un long chemin a été parcouru depuis l'achat de la première parcelle par son père, il y a plus de 40 ans.

En 1975, quand les parents d'Anne achètent un terrain en friche dans une plaine agricole de la Montérégie, la production consiste en légumes d'hiver pour les res-

taurants « européens » de Montréal, à une cinquantaine de kilomètres de là. En agriculture conventionnelle la première année, car « c'est ce qu'ils connaissaient » souligne Anne, les parents ne peuvent financer les intrants chimiques la deuxième : ils font sans et figurent parmi les premiers à obtenir la certification bio au Québec, en 1985.

En 1990, la ferme est certifiée en « biodynamie », une façon d'aborder l'agriculture comme un écosystème et de travailler la terre « en conscience ». Si elle découle de la doctrine anthroposophique de l'Autrichien Rudolph Steiner, Anne précise qu'il « ne faut pas virer dingue non plus. Il faut prendre, laisser, expérimenter. » L'organisme Demeter certifie une trentaine de fermes en biodynamie au Canada, seulement trois au Québec.

### Un nouveau modèle socio-économique

Au début des années 1990, sur les conseils d'étudiant-es de Montréal, la ferme Cadet Roussel s'engage dans le Réseau des fermiers de famille et ses livraisons de paniers, sécurisant ainsi la trésorerie par un nouveau modèle socio-économique. Néanmoins endettés, les Roussel cherchent à vendre les terres tout en protégeant leur projet d'agriculture de proximité bio et diversifiée construit de longue haleine, dans une plaine agricole sujette à la spéculation foncière.

Via l'organisme Protec-Terre, une campagne de financement est lancée pour une Fiducie d'utilité sociale agricole (FUSA), à rapprocher du modèle français de Groupement foncier agricole (GFA). Il s'agit de garantir juridiquement et sans limite de temps l'objet social de leur projet. Sur dix ans, 150 personnes se mobilisent pour acheter des « parts sociales vertes ». Première sous cette forme au Québec, la FUSA devient propriétaire du fonds de terre, Anne et Arnaud étant propriétaires « superficiaires » (de l'entreprise, des bâtiments et cultures). En Amérique du Nord, ce modèle est un véritable outil de résistance à la spéculation foncière, notamment aux États-Unis où les terres sont beaucoup moins protégées par la puissance publique.

Anne reprend ainsi la ferme en 2009 en tant que co-proprétaire. Aujourd'hui, 450 paniers sont fournis l'été et 350 l'hiver à 600 familles. 15 restaurants de la région sont partenaires de la ferme. Celle-ci participe à la Coopérative d'agriculture de proximité écologique (CAPE) qui gère désormais le Réseau des fermiers de famille et défend les intérêts des petits producteurs et productrices en agriculture paysanne. Anne adhère ainsi logiquement à l'Union paysanne, organisation québécoise membre de La Via Campesina.

Anne et Arnaud travaillent aussi à un volet pédagogique avec des partenaires associatifs (accueil de classes et de jeunes en difficulté, visites ouvertes au grand public, camps de vacances sur site...). Ils aimeraient développer l'ouverture de la ferme, à l'image de leur personnalité accueillante : « La ferme est un organisme, commente Anne. Ça naît, ça connaît des crises, ça grandit, ça se renouvelle. C'est pas seulement produire et être rentable. Elle a un rôle éducatif et social où on aimerait la pousser. C'est un métier de conviction! » n

Élise Monge, adhérente aux Amis-es de la Confédération paysanne

(1) Le Réseau des fermiers de familles (RFF) regroupe 132 fermes certifiées ou en précertification biologique au Québec et au Nouveau-Brunswick : [fermierdefamille.org](http://fermierdefamille.org)



Anne Roussel et Arnaud Mayet : leur ferme a été la première Fiducie d'utilité sociale agricole (FUSA) du Québec, une structure proche du Groupement foncier agricole (GFA) français.

Le site de la ferme : [fermecadetrroussel.org](http://fermecadetrroussel.org)

## « Pour moi, c'est dans la relation entre les humains que notre travail prend tout son sens »

Clarisse Arnaud est viticultrice à Vercheny, dans la Drôme. Le quartier Peyrache forme un enchevêtrement joyeux de ruelles, de porches, de vieilles maisons en pierres. Ici, on est entourés de vignes et de montagnes très blanches, le soleil semble avoir élu domicile sur ce paysage souvent baigné de lumière...

### Clarisse, peux-tu nous raconter ton installation, ton parcours de paysanne ?

Ma famille est paysanne à Vercheny depuis plusieurs générations. Pour ma part, je n'avais pas forcément prévu de rester sur la ferme familiale. J'avais pensé travailler dans le tourisme, j'étais partie ailleurs, et puis je suis revenue ici dans les années 1990. À ce moment-là, mon père, mon frère et ma sœur étaient en Gaec à trois et ma mère était sans statut. J'ai remplacé mon père qui partait à la retraite, ma mère est entrée dans le Gaec et nous avons ainsi travaillé à quatre pendant une dizaine d'années.

Nous n'avons jamais cherché à avoir une grande exploitation. Pendant ces années, on a calé la rémunération de chacun et chacune sur le temps de travail réalisé. Cela m'a permis de garder un vrai temps à côté pour m'occuper de mon enfant, et même si on ne percevait pas un gros « salaire », le travail était fait et chacun s'y retrouvait.

En 2003, ma mère est partie à la retraite et ma sœur a également quitté le Gaec pour entreprendre une nouvelle phase, complètement différente, de sa vie professionnelle. Je suis restée avec mon frère jusqu'en 2011. C'est pendant cette période qu'on a passé toutes nos surfaces en bio. On avait une répartition du travail assez claire et « classique », lui faisait tous les travaux en tracteur, moi le suivi administratif et on partageait le travail manuel, ce qui nous laissait des plages d'autonomie, mais aussi des moments où on était ensemble. Lorsqu'on a séparé l'exploitation en deux, j'ai gardé 5,5 hectares de vigne, soit un peu moins de la moitié.

Au début, c'était dur, il m'a fallu apprendre à faire tous les travaux en tracteur que je ne conduisais jamais. Petit à petit, je m'y suis mise. J'ai la chance d'avoir la moitié des parcelles proches de la maison et de pouvoir aller y travailler à pied. Mais j'ai aussi des parcelles bien pentues où j'avais peur d'aller en tracteur. Lorsque je me suis retrouvée seule, j'ai eu envie de changer des choses, d'in-

corporer un nouvel atelier. J'avais envie de mettre des animaux, j'ai pensé à un élevage de cailles - il y avait eu un élevage de pigeons pendant assez longtemps sur la ferme - mais finalement je me suis diversifiée dans ma production, en transformant une petite partie de mon vignoble en raisin de table.

Avec mon frère, on continue à faire les vendanges ensemble. On embauche une équipe de dix à douze personnes à deux et on vendange toutes nos parcelles en trois semaines. On échange aussi du matériel et on sait que chacun peut compter sur l'autre en cas de coup dur.

### Peux-tu nous parler de ton métier aujourd'hui ?

La viticulture, c'est tout sauf monotone et répétitif ! Bon, c'est de moins en moins vrai avec les techniques dites modernes de greffage et l'évolution des cépages, mais globalement on travaille avec des plantes qui vivent longtemps. Certaines de mes parcelles ont été plantées par mon père il y a plus de cinquante ans, et les vignes se portent encore très bien. On a aussi travaillé dans des vignes plantées par notre grand-père. Du coup, chaque pied a une histoire, on en reconnaît beaucoup d'année en année. Dans ce métier, quand on commence une tâche sur une parcelle, on y est pour un bon moment et il faut finir avant de passer à une autre parcelle, c'est parfois long mais plutôt stimulant.

C'est aussi un métier où on se croise, entre voisins ou voisines, dans le travail. On se retrouve à tailler, épamprer ou

biner, chacun sur sa parcelle. Alors on s'arrête cinq minutes en bout de rang, on discute, on échange sur nos manières de faire, sur nos pratiques. Je pense que c'est beaucoup de cette manière que certaines nouvelles approches se répandent, comme la bio.

Et puis, en viticulture, comme en arboriculture, on est structurellement dépendants du travail fourni par les autres. On ne peut jamais mener à bien toutes les opérations seul, on doit nécessairement faire appel à de la main-d'œuvre. Certains cherchent à s'en affranchir avec les machines, mais pour moi c'est dans la relation entre les humains que notre travail prend tout son sens. Les trois semaines de vendanges, c'est un moment important pour moi. Ce n'est pas facile de gérer une équipe, d'assumer un rôle d'employeur, je crois qu'on n'est ni bien préparés ni bien formés à cela, mais c'est tellement plus riche et joyeux que de mettre en marche le moteur d'une vendangeuse ! On travaille toute l'année avec du vivant : j'aime que ça le reste jusqu'au bout.

Cela fait longtemps qu'on travaille avec la cave coopérative de Die, avec son nom et sa marque (Jaillance) aujourd'hui (mes parents ont aussi fait partie de la cave, à sa création). Pour ma famille, et en particulier mes parents, l'entraide avec les voisins était une valeur forte. Pendant longtemps à Vercheny, au moins jusqu'au début des années 2000, on ne faisait pas les gros travaux, de plantation, d'épierrage, seul. On faisait toujours appel aux voisins, et on savait qu'on allait leur rendre ce coup de

### Clairette de Die

Le raisin de Clarisse Arnaud sert en grande partie à la production de clairette de Die, un vin pétillant local : la ville de Die est à 17 km du village de la viticultrice.

Le vin est produit à partir des cépages Muscat blanc à petits grains (surtout) et Clairette blanche. Dans sa méthode traditionnelle de vinification, un début de fermentation, lent, commence en cuve. Le processus dure un à deux mois. Avant que le moût de raisin ne se transforme totalement en vin, il est mis en bouteille pour encore quatre mois environ. La fermentation continue et s'arrêtera naturellement lorsque le vin aura atteint un degré d'alcool de 7° à 9°.

L'appellation couvre 1 400 hectares sur 31 communes de la Drôme. La cave coopérative de Die et sa marque Jaillance représente près de 72 % des productrices et producteurs de l'AOC, 73 % des surfaces plantées et 73 % des volumes récoltés.





Clarisse Arnaud dans ses vignes : « Je pense à celles et ceux qui vont un jour prendre la suite, j'essaie d'imaginer ce qui permettra aux suivants de travailler dans de bonnes conditions... »

main un jour. La cave coopérative, cela faisait partie de cet état d'esprit, c'était une forme évidente de cohésion d'un groupe de collègues. Ce n'est plus vrai pour moi aujourd'hui, mais j'ai vraiment connu la cave comme un espace professionnel où on se rencontre, où on partage un métier, avec des formations, des moments où on se voit.

Quand de gros conflits ont éclaté à la cave, je me suis posé la question de quitter la coopérative, mais j'ai réalisé que cela demandait une énergie considérable de se lancer dans la vinification et la commercialisation. Il faut pratiquement changer de vie !

### Comment as-tu vécu, et vis-tu encore, l'engagement au cours de ta carrière ?

Mes parents n'étaient pas syndiqués, et ce n'était pas forcément un questionnaire au sein du Gaec quand j'y suis arrivée. Mais on parlait beaucoup de politique. Je suis allée à une réunion organisée par la Confédération paysanne de la Drôme pour préparer les élections à la chambre d'agriculture, ce devait être un

peu avant 2000. Quand je suis revenue, j'ai convaincu tout le reste du Gaec d'adhérer à la Conf' ! C'était comme une évidence et je voulais participer à la vie du syndicat. Au début, j'y allais pour coller des enveloppes, faire les « petites mains ». C'est de cette manière que je me suis petit à petit investie.

C'est surtout par rapport à ma production que j'ai mis du temps à asseoir ma légitimité au syndicat : une monoculture, en circuit long, j'ai mis longtemps à dire, et donc à assumer, que j'étais moi aussi paysanne.

En même temps, je sais que c'est parce que j'étais à la coopérative que j'avais une grande disponibilité et que je pouvais l'accorder au syndicat. Et c'est aussi parce que j'avais une ferme avec une seule production que j'ai pu faire la transition après la dissolution du Gaec, rester paysanne et investie à la Confédération.

J'ai été secrétaire du bureau départemental (pendant longtemps il y avait peu de femmes au comité départemental, ce qui fait qu'on m'a vite confié des res-

ponsabilités). J'ai été trésorière aussi, je suis passée par le Comité d'action juridique (CAJ)<sup>(1)</sup> et un peu aussi par l'Adear<sup>(2)</sup>... Aujourd'hui, je n'ai plus de responsabilités, j'ai besoin de sentir que les équipes se renouvellent et qu'on ne tombe pas dans une routine. D'ailleurs, c'est amusant, maintenant dans mon travail et dans les chantiers que j'entreprends, je pense à celles et ceux qui vont un jour prendre la suite, j'essaie d'imaginer ce qui permettra aux suivants de travailler dans de bonnes conditions...

Si j'ai mis une partie de ma production en raisin de table, j'imagine que c'est parce que j'avais très envie d'avoir moi aussi, sur ma ferme, un peu de mon travail qui est mené « jusqu'au bout », comme dans l'idéal de l'agriculture paysanne... ▢

Propos recueillis  
par Margot Jobbé Duval,  
paysanne dans la Drôme

(1) [comite-action-juridique.fr](http://comite-action-juridique.fr)

(2) Association pour le développement de l'emploi agricole et rural de la Drôme : [agriculturepaysanne.org/qui-sommes-nous](http://agriculturepaysanne.org/qui-sommes-nous)

## Alsace Le bonheur est (aussi) dans les bassins !

**Marie-Odile Bernal est piscicultrice à Soultzeren, dans le Haut-Rhin. Elle a la passion du fait maison : dans son bel environnement montagnard, elle concocte des rillettes, filets fumés, terrines, et autres mets de son élevage de truite. Qui cherche un repreneur ou une repreneuse.**

**C'**est dans le vallon qui mène aux lacs Vert et des Truites, dans la vallée de Munster, que les parents de Marie-Odile ont installé leur pisciculture dans les années 1970.

Son père, boucher et traiteur de métier, mais aussi grand pêcheur amateur, a su valoriser le passage du torrent du lac Vert pour aménager les premiers bassins. Il débute la transformation du poisson, fait des essais de fumage et d'une série de produits : les premiers consommateurs et consommatrices sont du voisinage et des alentours du village. Sa mère est impliquée dans la petite affaire familiale, mais elle décède prématurément.

Marie-Odile reprend le flambeau à temps partiel en 1996, avec son père et sa belle-sœur, jusqu'en 2000. Depuis, elle est pleinement installée en tant que piscicultrice pour en vivre et s'assurer un revenu intégral. Entre-temps un laboratoire de transformation a été construit ainsi qu'un magasin et un espace d'accueil pour les visiteurs et visiteuses. Aujourd'hui, dix bassins sont utilisés pour garantir la rotation des poissons selon leur taille.

La pisciculture Hans, après l'obtention de l'autorisation préfectorale nécessaire, a un droit de production de trois tonnes de poisson sur son site, mais il dépend aussi du débit de la rivière et de la taille des bassins d'élevage.

Les alevins de truites ne naissent pas sur place : les truitelles sont achetées au kilo, une fois par an, en général pendant la période estivale, dans une éclosérie du Jura. Grosso modo, cela représente quelque 10000 truitelles de 100 grammes chacune. Pendant un an, elles restent dans les mêmes bassins. Puis, après un tri, elles sont allotées par bas-

sin selon la taille. Les truites sont commercialisées en frais à partir de 250 à 300 gr de poids.

Marie-Odile a fait le choix de la qualité : ses truites sont nourries avec un aliment granuleux à base de farine de poisson et de céréales, certifié sans OGM et sans animaux terrestres. Afin de proposer de la diversité dans son magasin, elle élève une partie de ses poissons en truite saumonée : ces poissons reçoivent une alimentation différente, à base de crevettes roses et à partir d'un poids initial de 200 grammes.



Aujourd'hui, Marie-Odile Bernal approche de la retraite et souhaite transmettre son élevage piscicole : elle estime qu'il est possible d'en vivre à deux personnes, en gardant la capacité actuelle de production.

Pour la transformation, les truites doivent avoir un poids d'un à deux kilos : la cuisson, le fumage à chaud ou à froid et le salage sont privilégiés pour concevoir des produits de qualité.


Dans les pratiques halieutiques, la piscicultrice ne relève pas de problème technique. Ces 30 dernières années, aucune maladie (ictyopathologie) n'a touché son cheptel. Elle confesse d'ailleurs qu'elle connaît mal les maladies piscicoles...

Un atout majeur de cette ferme est son autonomie en eau de source de qualité : la rivière coule toute l'année et, grâce aux cascades, elle passe de bassin en bassin par gravité. L'oxygénation est donc naturelle et l'investissement en matériel est minime. Le lac Vert, très profond, n'a jamais souffert des périodes de sécheresse ni de pollution.

Comme ses parents avant elle, Marie-Odile Bernal privilégie le lien aux clients locaux pour la commercialisation de ses produits : 50 % de la vente est destinée aux restaurateurs et restauratrices de sa vallée ; le reste est acheté par les particuliers et commerces de bouche du coin. Tout l'écoulement est réalisé en circuit court et se fait uniquement à domicile ; la piscicultrice n'a jamais fait de marché durant sa carrière. Comme elle apprécie d'échanger et de s'ouvrir à de nouveaux horizons, Marie-Odile accueille également des petits groupes pour faire découvrir son travail, en partenariat avec l'office du tourisme de Munster.

Malgré sa petite taille, la pisciculture Hans permet d'assurer un revenu satisfaisant (avec 90 000 euros de chiffre d'affaires annuel), et surtout un mode de vie agréable dans un beau cadre. La contrainte viendrait du fait de devoir être présente tous les jours...

Aujourd'hui, Marie-Odile arrive à la soixantaine et souhaite transmettre cet outil de travail : elle estime qu'il est possible d'en vivre à deux personnes, en gardant la capacité actuelle de production.

Elle aimerait que la propriété créée par son père continue de vivre quand, plus que jamais, les valeurs de l'alimentation de proximité sont louées ! 

Anne Wanner, Accueil Paysan en Alsace

### Annonce

• Haut-Rhin - Ferme piscicole cherche repreneur dans un secteur touristique. Capacité de 3 tonnes d'élevage de truite et 10 bassins. Laboratoire, chambre froide et cuisine aux normes. Maison d'habitation avec fumoir, terrain de 25 ares et 45 ares de pré. Clientèle assurée et tuilage possible - Pisciculture Hans: 03 89 77 40 61 - pisciculture68@gmail.com

## Pays Basque Une pépinière collective de production de plants bios

**Au Pays Basque, quatre fermes maraîchères bio ont réalisé une pépinière collective pour produire leurs plants et en vendre une partie au public. L'outil est porté et géré par une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).**

La future pépinière produira 170 000 plants bios en année de croisière. Un chiffre qui peut interpellier mais qui ne correspond qu'aux besoins de quatre fermes maraîchères, plutôt de petites dimensions, auxquels s'ajoutera une offre (minoritaire) à destination des particuliers. Le projet est en train de sortir de terre à Mendionde, sur la ferme coopérative Garro dont est propriétaire la commune<sup>(1)</sup>.

Si la SCIC Garro va porter et gérer l'outil, quatre fermes bios sont les chevilles ouvrières du projet. Garro elle-même et les maraîchers Francis Larrea de Mendionde, Patrick Larrondo de Biriadou et les frères Nicolas et Jean Mendiboure d'Arriatou. « Ces maraîchers ont des parts dans la SCIC : la vente des plants, à titre professionnel, leur sera réservée », explique Argitxu Ithourria, maraîchère gérante de la SCIC Garro. Ces fermes ont l'habitude de travailler ensemble et la création d'une pépinière commune pour produire les plants s'est faite dans un cheminement naturel.

« L'intérêt d'un tel projet est d'être plus autonomes et de mutualiser les moyens. On peut choisir de produire des variétés locales, on peut le faire dans de petites quantités si besoin pour certains légumes, ce qui n'est pas possible avec un fournisseur extérieur. Cela va aussi dans le sens d'un meilleur bilan carbone, avec moins de transports », explique Patrick Larrondo. Les maraîcher-es, qui s'approvisionnaient dans le Gers jusqu'ici, mettent en avant que la production de plants



Les paysan-nés engagé-es dans la pépinière collective : « Le projet est dimensionné pour quatre fermes. On veut réussir à bien le faire fonctionner et cela aidera ensuite à répliquer ce modèle ailleurs. »

bios ressemble à celle en conventionnel : un ou deux opérateurs pour des régions entières. « Si le fournisseur a un problème, c'est toute la filière qui en subit immédiatement les conséquences. »

Le projet de pépinière collective a bien été dimensionné pour quatre fermes. « On ne le voulait pas trop grand, car ça complique le travail et pose d'autres problèmes », commente Francis Larrea. « Il vaut mieux de petites structures efficaces et disséminées sur le territoire qu'une structure pour plusieurs départements, par exemple. On veut réussir à bien faire fonctionner notre pépinière et cela aidera ensuite à répliquer ce modèle ailleurs », ajoute Argitxu Ithourria.

Les plants d'une trentaine de légumes – une soixantaine de variétés – vont être produits à Garro. Les premiers seront disponibles en septembre pour les professionnels. Argitxu Ithourria sera en charge de la production tandis que la SCIC a embauché un salarié pour la suppléer dans sa production maraîchère.

La pépinière offre une surface de 600 m<sup>2</sup> de production de plants, divisée en deux serres, l'une à atmosphère chaude et l'autre froide. Un équipement important est nécessaire pour maîtriser température et humidité, sans compter le matériel spécifique requis. L'investissement total s'élève à 100 000 euros, financé par une société locale de capital-investissement<sup>(2)</sup>, la communauté d'agglomération du Pays Basque, les aides « bâtiments » de la région Nouvelle-Aquitaine, les parts sociales des fermes concernées et du financement participatif<sup>(3)</sup>.

Une partie des plants bios sera en vente pour les particuliers, dès l'an prochain. La pépinière sera également un lieu de partage de connaissances à destination du grand public avec l'organisation d'ateliers de formation ou de stages « Jardinez bio ». ▢

**Maritxu Lopepe**, journaliste pour *Laborari*, hebdomadaire d'ELB, syndicat paysan basque membre de la Confédération paysanne

(1) Fin 1997, la commune de Mendionde hérite du domaine de Garro, ancien centre de formation agricole. Dès lors, son souhait est de refaire vivre le domaine par une activité agricole, une ferme modèle et transférable. La SCIC Garro y cultive neuf hectares de terres en maraîchage : biogarro.com

(2) Herrikoa est une société de capital-investissement solidaire, indépendant des réseaux bancaires, qui mobilise l'épargne populaire de proximité et la réinjecte dans les fonds propres des petites et moyennes entreprises implantées en Pays Basque.

(3) Le collectif a lancé au printemps une collecte auprès du grand public pour recueillir entre 12 000 et 15 000 euros.

### Une miellerie collective, aussi

2020 est aussi l'année de la réalisation d'une miellerie collective sur le site de Garro, avec le soutien de la commune de Mendionde qui en est propriétaire.

Six apicultrices et apiculteurs ont travaillé à la réalisation du projet, dimensionné pour accueillir à terme une cinquantaine d'utilisateurs, professionnels ou amateurs. « Il nous semblait opportun d'investir collectivement plutôt que de faire d'importants frais chacun », explique Xilbi Errotabehere, apicultrice à Baigorri.

Le projet s'élève à 50 000 euros, financé à hauteur de 30 000 euros par la communauté d'agglomération et complété par un financement participatif à hauteur de 15 000 euros.

La miellerie servira également à entretenir une dynamique publique en faveur de la préservation de l'abeille.

Les petites annonces sont payantes, sauf celles qui concernent l'emploi, les recherches et propositions d'installation, et toute autre demande à but non lucratif.

Tarif : 8,5 € les six lignes + 1,5 € par ligne supplémentaire (30 caractères par ligne).

Pour les tarifs publicitaires, contacter :

Média Pays - 104, rue Robespierre - 93170 BAGNOLET  
Tél. : 01 43 62 82 82

## Emploi - stages - formation

### Offres

• Pays Basque-Landes - Recherche chef-fe de culture-encadrant technique d'insertion - La Ferme solidaire de l'Eco-lieu Lacoste, à Tarnos, est un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) en maraîchage biologique dont l'objectif est l'insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi. Le projet s'installera à l'automne, pour mise en culture en 2021. Sur 10 ha, la ferme dispose de 3 ha dont 2800 m<sup>2</sup> de serres pour produire ses légumes. L'équipe sera constituée de 11 salariés dont 8 en parcours d'insertion - La mission consistera d'abord à organiser l'installation de la ferme maraîchère, puis suivi de la production et du travail des équipes - Formation agricole et expérience recherchées - CDI, 35 heures/semaine, 2100 euros brut/mois - Candidature avec CV avant le 19/8 à l'attention de Mme Nogaro, présidente de l'association Eco-lieu Lacoste : fermesolidairelacoste@gmail.com

• Dordogne - Ferme bio diversifiée recherche salariée pour 10 mois - Gaec La Courte Échelle, entre Périgueux et Bergerac, 18 ha avec production de fraises, petits fruits, plantes aromatiques, grandes cultures, transformation en bière, projet de transformation en sirops, sorbets, confitures - Nous sommes deux jeunes installés et nous recherchons un-e salarié-e à partir de septembre pour 3 mois à mi-temps, puis 4 mois à plein-temps (congé maternité), puis 3 mois à mi-temps - Travaux : plantations, clôtures, entretien des cultures, bouturage, récoltes manuelles, brassage, embouteillage, étiquetage - Expérience agricole souhaitée - herminerosset@yahoo.fr - 06 41 48 16 16 - 06 45 16 14 77

• Vendée - Recherche salari-e en aviculture 10 heures/semaine pour novembre et décembre 2020 - Secteur de la Roche-sur-Yon - Plus de renseignements : 06 22 32 35 66

### Demandes

• Toutes régions - JF 28 ans, BTS ACSE et Certificat de Spécialisation Ovin viande, recherche emploi à temps plein. Élevage ovin viande (à défaut, courte durée en ovin lait ou caprin). Motivée par fermes avec mode de production biologique, proches de la nature, respectueuses des animaux et de l'environnement. France entière - 06 99 12 36 75

## Association - installation transmission

### Offres

• Saône-et-Loire - Cède cause maladie exploitation caprine fin décembre, à Germolles-sur-Grosne, composée de 230 chèvres 75 che-

vrettes 10 boucs et de 43 ha de prairies - Référence laitière de 160000 litres avec livraison à la coop Agrial - Actuellement en location - 07 66 15 07 58

• Ariège - Proposition d'association - Philippe, 50 ans, installé depuis 1999, souhaite préparer une transmission - CEFI possible avant une éventuelle installation - Élevage vaches Galloway AB, vente éloignée de l'emploi. Le projet s'installera à l'automne, pour mise en culture en 2021. Sur 10 ha, la ferme dispose de 3 ha dont 2800 m<sup>2</sup> de serres pour produire ses légumes. L'équipe sera constituée de 11 salariés dont 8 en parcours d'insertion - La mission consistera d'abord à organiser l'installation de la ferme maraîchère, puis suivi de la production et du travail des équipes - Formation agricole et expérience recherchées - CDI, 35 heures/semaine, 2100 euros brut/mois - Candidature avec CV avant le 19/8 à l'attention de Mme Nogaro, présidente de l'association Eco-lieu Lacoste : fermesolidairelacoste@gmail.com

• Pays Basque - Gaec composé de 2 associés frère/sœur, ferme en bio avec un élevage de 180 chèvres avec transformation fromagère, 1,50 ha de kiwis, petit atelier de 20 porcs et de 15 vaches à viande, recherche associé pour alléger le temps de travail, faire évoluer les pratiques agricoles et éventuellement mettre en place de nouvelles activités - Ouverts à toutes propositions - offre RDI N° : OA6420002 - 05 59 37 18 82 - mael@ehlgbai.org

• Aude - Cherchons repeneur pour domaine agricole dans les Corbières, avec gîte d'étape sur sentier cathare - Nous contacter : 04 68 69 87 57 - cb@labastide.net

• Alpes-de-Haute-Provence - A Seyne-les-Alpes - Gaec familial (4 associés) cherche associé-e et/ou apprenti avec expérience, intéressé-e pour une installation future en vue d'un départ à la retraite en 2024 - 50 mètres de race Angus en AB + atelier d'engraissement plein air de 200 porcs/an - Transformation et vente en totalité en direct (atelier de découpe à la ferme) - Matériel et bâtiments récents et fonctionnels - Travail structuré, congés et week-end - Zone touristique - Possibilité stage de parrainage (CEFI) - Étudiants toutes propositions - 06 07 01 29 31 - lespellissones@orange.fr - www.fermedespellissones.fr

• Aveyron - La Société Civile des Terres du Larzac (SCTL) met à disposition sous la forme d'un bail rural à long terme une ferme-accueil composée d'un bâtiment comprenant un rez-de-chaussée avec plusieurs locaux, une partie logement et une partie gîte, d'un hangar agricole et d'un parcellaire d'une superficie totale de 41 ha - Valeur de la reprise de la ferme (valeur d'usage bâti SCTL et clôtures) : 83200 € - Les candidatures seront closes le 16 novembre - Renseignements et

visites de la ferme : 05 65 62 13 39 ou sctl@larzac.org - Plus d'infos : www.larzac.org

• Aveyron - A Coupiac - Propose installation-s paysannes-s sur ferme diversifiée - Ferme bio, 60 ha, 3 paysans actuellement - Ateliers actuels : bovin lait (projet de glaces fermières), porcs et volailles, tout en plein air, transformés et vendus en direct - Plantation en cours d'un verger - Nombreux potentiels pour installation-s : accueil de public, maraîchage, autre élevage... - Relations de voisinages basées sur l'échange et l'entraide paysanne - Contact : 07 69 25 13 96 - erwin-daragnes@addear12.com

• Aveyron - A Arvieu - Ferme bio diversifiée cherche associé-e paysan-ne boulanger-e - Association envisageable immédiatement - Ferme 62 ha, 2 associés, 3 salariés - Ateliers actuels : ovin lait (Roquefort Papillon, yaourts Vrai), élevage porcin (vente directe), maraîchage plein champ (vente directe et magasins spécialisés) - Recherche associé-e - philippe.aced@orange.fr - 05 61 05 86 03 - 06 87 31 32 55

• Aveyron - A Cassagnes-Bégonhès - Ferme bio cherche repeneurs, toute production possible - Reprise possible dès à présent - 39,5 ha regroupés à louer - Multiples bâtiments à louer/acheter : bergerie 178 places, bergerie 390 places avec robot de traite, fumière couverte, stockage - Matériel d'occasion - Historiquement ovin lait mais tout projet bienvenu : autre orientation, collectif, diversification... - Reprise avec pratiques respectueuses de l'environnement - Possibilité maison d'habitation sur la ferme ou proche village - Contact : 07 69 25 13 96 - erwin-daragnes@addear12.com

• Haute-Loire - A 25 km de Saint-Etienne, petite ferme en bio, différentes productions (élevage, maraîchage, pain), accueille personne pour travail en commun avant départ à la retraite - Ouvert, à discuter - 06 22 22 47 33

• Côtes-d'Armor - Je cherche un repeneur pour mon exploitation laitière bio de 75 ha + 3 poulaillers avec parcours - Avec ou sans reprise du cheptel et du matériel - Le tout en location avec maison d'habitation - Reprise progressive possible avec stage CPI, logement fourni - earl.adesbio@gmail.com - 07 89 88 64 05

• Vienne - Jeune paysanne recherche associé-es en remplacement de mes parents, en 2021, sur une ferme bio, élevage de chèvres et porcs plein air avec transfo - 06 37 81 93 62 - 06 12 77 22 57

# 32<sup>e</sup> horizon-vert

## l'écologie au quotidien



Objectif **zéro déchet**



**Villeneuve/Lot (47)**  
Parc des expositions

**3 et 4 octobre 2020**

160 exposants | Tables rondes | Ateliers  
Expositions | Restauration bio | Espace jardin | Animations

**Les Polissons de la chanson samedi à partir de 19h**

Entrée **2€50j**  
Gratuit - de 20 ans  
PASS 2 jours **4€**

05 53 40 10 10 [www.horizonvert.org](http://www.horizonvert.org)  
HorizonVertEcologieAuQuotidien

Logo Nouvelle-Aquitaine, LOT-ET-GARONNE, and other regional logos.

• Vienne (Sud) - A louer ferme bio, 40 ha, fournil, matériel, grosse clientèle, pour 2022 mais reprise possible dès 2020 pour partie - Des bâtiments mais pas de maison - cooperative@beletre.org - 02 47 19 12 60

• Indre-et-Loire - Recherche d'associé-e à Saint-Aubin-le-Dépeint - 97 ha - Les activités sont variées : arboriculture, maraîchage, céréales et oléagineux, bovin allaitant et transformation en AB - Les productions sont écoulées en circuits courts via différents canaux - Nous travaillons avec 9 à 13 équivalents temps pleins sur la production et la vente - L'heure de la traite est venue pour Martial, le frère aimé : Éric recherche un-e nouvel-le associé-e - Toutes les propositions et possibilités seront étudiées - Er.gaec2s@gmail.com - 02 47 29 25 31 - 06 22 62 33 14

• Eure-et-Loir - Ferme à transmettre pour toutes productions en bio - 20 ha avec maison d'habitation, étable, remise, grange, écuries, cellier, fournil et pièce attenante - Disponible dès aujourd'hui - Éventuellement 5 hectares supplémentaires - La fin de carrière du fermier précédent nous amène à transmettre cette ferme entièrement disponible, avec le souhait d'installer idéalement plusieurs paysan-nes, un collectif, une ou plusieurs familles - Les bâtiments sont à vendre, les terres sont à louer - Nous sommes prêts à envisager un espace-test agricole - 02 33 73 43 85

• Mayenne - A transmettre, dès maintenant, ferme de 36 ha à Chailland, cause retraite - Actuellement production laitière en bio, système herbager, terres groupées avec haies bocagères - Utilisation d'énergies renouvelables - Terre en location, maison d'habitation spacieuse et bâtiments d'exploitation à vendre - 02 43 02 65 12 - quinton.gerard@wanadoo.fr

• Indre-et-Loire - La Coopérative paysanne de Beletre (ferme collective bio du Sud Touraine) recherche plusieurs personnes motivées pour rejoindre son collectif de travail en tant qu'associé-es afin de conforter les ateliers existants (paysan-boulangier et maraîchage diversifié)

et/ou en développer de nouveaux - Si vous voulez en savoir plus, demandez l'annonce complète auprès de : cooperative@beletre.org - 02 47 19 12 60

• Indre - à Néons-sur-Creuse - Ferme à transmettre, 130 ha sur deux sites assez proches, pour tout projet d'élevage en AB - Nombreux bâtiments (stabulation, salle de traite, séchoir en grange, hangars, etc.) et maison d'habitation - Dans le Parc Naturel de la Brenne - Actuellement Gaec à deux, élevage laitier de 65 vaches, aidé par un salarié à temps plein qui souhaite rester sur la ferme - En bio depuis 1997, autonome sur la production de l'aliment du bétail (avec un séchoir en grange) - Le premier site (66 ha) est à vendre, avec 65 vaches, leur suite, le matériel et les bâtiments, l'autre site de 65 ha est à louer - Tous les projets d'élevage en AB seront étudiés : bovin, ovin, caprin, pour la viande ou le lait, avec ou sans transformation - Aussi très ouverts quant aux modalités de reprises : les deux sites peuvent être repris ensemble ou séparément - transmission.adeari@gmail.com - 02 54 61 62 40

• Loire-et-Cher (Couëtron-au-Perche) - Ferme à transmettre - 72 ha (55 ha de grandes cultures et 17 ha de prairies permanentes), pour tout projet paysan - Avec bâtiment de stockage (400 m<sup>2</sup>) et maison d'ha-

bitation, laboratoire de transformation, salle de réception, bâtiment d'élevage - Jusqu'en 2019, élevage de porcs plein air, avec transformation et vente directe - Les parcelles sont favorables aux grandes cultures labourables - La ferme est membre du réseau Accueil Paysan (camping à la ferme) - transmission.adeari@gmail.com - 02 54 61 62 40

• Indre - à Néons-sur-Creuse - Ferme à transmettre, 130 ha sur deux sites assez proches, pour tout projet d'élevage en AB - Nombreux bâtiments (stabulation, salle de traite, séchoir en grange, hangars, etc.) et maison d'habitation - Dans le Parc Naturel de la Brenne - Actuellement Gaec à deux, élevage laitier de 65 vaches, aidé par un salarié à temps plein qui souhaite rester sur la ferme - En bio depuis 1997, autonome sur la production de l'aliment du bétail (avec un séchoir en grange) - Le premier site (66 ha) est à vendre, avec 65 vaches, leur suite, le matériel et les bâtiments, l'autre site de 65 ha est à louer - Tous les projets d'élevage en AB seront étudiés : bovin, ovin, caprin, pour la viande ou le lait, avec ou sans transformation - Aussi très ouverts quant aux modalités de reprises : les deux sites peuvent être repris ensemble ou séparément - transmission.adeari@gmail.com - 02 54 61 62 40

• Loire-et-Cher (Couëtron-au-Perche) - Ferme à transmettre - 72 ha (55 ha de grandes cultures et 17 ha de prairies permanentes), pour tout projet paysan - Avec bâtiment de stockage (400 m<sup>2</sup>) et maison d'ha-

bitation - Ferme familiale en poly-culture-élevage (bovin viande) - Il y a également un bois de 13 ha et un étang sur la ferme - La commercialisation se fait actuellement en circuit long - Le cédant pourrait accompagner le repreneur - addear41@gmail.com

• Loir-et-Cher - Saint-Sulpice-de-Pommeray - Recherche associée pour une ferme de 155 ha (dont 55 ha en propriété) - Association avec le fils, 31 ans, après départ à la retraite du père - Actuellement en conversion biologique - Production actuelle : colza, blé tendre, blé dur et orge, foin - 2 grands bâtiments et matériel tracteurs, presses, moissonneuse, semoir, matériel de fenaison - Proche de la ville (5 km de Blois), la ferme est restée conviviale, à taille humaine, avec de bons rapports avec ses voisins (agriculteurs et particuliers) Profil recherché : éleveur-se pour réintroduire de l'élevage (bovins lait ou caprins) mais ouverts à d'autres projets (paysan boulanger, transformation avec les céréales...), avec des compétences agricoles et/ou un diplôme agricole - addear41@gmail.com

• Loire (Mareau-aux-Bois) - Ferme à transmettre - 64 ha en fermage sur deux sites, avec bâtiments (hangars), pour tout projet paysan - Une partie du matériel est en propriété, l'autre partie est en copropriété et en Cuma - Tous les projets d'installation seront étudiés (grandes cultures, élevage de ruminants, maraîchage, transformation...): les projets d'agriculture paysanne visant à apporter de la valeur ajoutée seront privilégiés - L'installation est à prévoir durant l'hiver 2021 - Une période de tuilage d'au moins un an est souhaitée, notamment grâce à la mise en place d'un espace-test agricole - 02 38 53 45 85 - contact@addear45.org

• Loiret - A Férolles - A vendre ferme bio sur 7,33 ha (5,83 ha à vendre et 1,5 ha en location), pour départ à la retraite en 2021 - Productions : fruits, fleurs et plantes en bio avec transformation - Avec maison d'habitation, bâtiment agricole, grange, gîte meublé, forage - Nous cultivons sur la ferme et récoltons en milieu sauvage 25 sortes de fruits, fleurs et plantes qui permettent de produire une large gamme de confitures, sirops, vinaigres et condi-

ments - Les productions sont vendues en amap, magasins spécialisés, épiceries, restaurateurs et hôteliers et lors de salons ou manifestations - Les vergers occupent environ 2 ha, le reste est consacré à l'élevage d'une dizaine de moutons et d'un âne qui permettent de produire la fumure des cultures - Un gîte meublé pour 6 personnes est loué environ 40 semaines par an - La ferme est adaptée à un projet d'installation collectif - 02 38 53 45 85 - contact@addear45.org

• Seine-Maritime - Proposition d'association pour prendre la suite d'un départ à la retraite. C'est une ferme à proximité de Rouen qui produit en bio, sur une soixantaine d'hectares, céréales, luzerne, lentilles, lin, un peu de maraîchage et des pommes à cidre. Jus de pomme, cidre et alcool sont produits sur la ferme et vendus en direct avec une partie des productions végétales. Le corps de ferme est en partage avec un producteur de bière et une famille qui produit des jus africains - 06 08 54 99 26 - 06 79 75 78 46

• Seine-Maritime - Ferme à céder - Cherche porteur de projets, collectifs ou individuels, pour reprendre exploitation - SAU 46 ha, 1 ha de bois, 2 ha de cour - Production vaches laitières, céréales et grandes cultures - Pour septembre 2021 ou 2022 - Environnement protégé, bio souhaitable, diversification possible. Proximité de grandes villes et axe routier passager - 02 35 29 81 89 - 06 70 09 86 82

• Orne - Ferme dans le Perche (secteur Rémalard) recherche associée suite au départ à la retraite des parents prévue en 2021 - Production laitière en bio, 75VL, 120 ha, 80 % herbe - Possibilité salariat ou contrat de parrainage - 06 76 92 03 69

• Orne - A vendre ferme en AB dans le Perche - 14 ha - Activité de paysan-boulangier : production de blés, transformation sur place de la farine et fabrication au levain de pains cuits dans un four à bois - Activité de maraîchage (2 tunnels), arboriculture (200 fruitiers) et petits fruits - Possibilité de former repreneur-s - Ferme de type longère, possibilité deux logements, conviendrait pour un projet collectif - lasuardiere@gmail.com

• Loire - Recherche associée suite départ à la retraite - Ferme de 93 ha, production lait AB livré à Sodial. 260 000 l et 45 VL montbéliardes - Zone de montage (Mts de la Madeleine) - Herbe et méteil céréales, stabulation libre et salle de traite (2x4), hangar et autres bâtiments - 3 tracteurs et une dessileuse (le reste en CUMA ou copropriété) - Faible capital à reprendre, parcellaire bien regroupé, peu d'investissements et bons revenus - Un stage test installation-transmission peut être proposé - 06 37 03 99 81 - savatier.catherine@wanadoo.fr

• Loire - Croizet-sur-Gand - Le Gaec de Corneon cherche un-e 4<sup>e</sup> associée - Les associées actuels souhaitent partager le travail et améliorer la qualité de vie, c'est pour cela qu'ils recherchent un nouvel associé - Production laitière, 130 vaches Prim Holstein sur 180 ha, et petite diversification en vente directe de pomme de terre de consommation, volailles prêtes à cuire et quelques porcs - Approche raisonnée des apports d'intrants (travail sur la rotation, phytothérapie sur le troupeau...), travail en Cuma et en banque de travail - L'offre consiste à reprendre 25 % du capital social ce qui devrait représenter un investissement de l'ordre de 120 000 € - Un stage test préalable à l'installation sera proposé notamment pour tester les aspects relationnels - glr.corneon@free.fr

• Rhône - Cède pour cause de retraite une ferme de 18 ha en poly-culture élevage au nord du département du Rhône, zone de montagne : 4 ha de vigne en biodynamie, pouvant être repris séparément (cuvage, production en vente directe) et 14 ha de prés et terre en bio et biodynamie. Toutes les parcelles sont proches des bâtiments d'exploitation - Possibilité d'adaptation à différentes productions, d'autres surfaces pourraient être reprises dans un second temps - Logement sur place, possibilités de plusieurs logements - Possibilité de s'installer à plusieurs - Accompagnement transmission par les cédants - Cette exploitation familiale serait transmise en fermage - 04 74 69 91 52

• Haute-Loire - Couple cherche associées pour la création d'une ferme en polyculture-élevage -

Acquisition à venir de 22 ha en fermage, dans le territoire dynamique du Haut-Allier - Nous avons déjà une activité meunerie-pain (Nature et Progrès) - 07 83 99 03 43 - 06 64 64 26 97 - cultivonsnosutopies@riseup.net

• Charente-Maritime - Maryline et Dominique, associés du Gaec l'Accueille du Mignon en maraîchage bio diversifié, 5 ha (AB et Nature et Progrès), recherchent associées en vue d'une transmission fin 2020 (accompagnement possible) - Toutes nos ventes se font en direct (paniers, marché à la ferme) - Terres en location - 2 150 m<sup>2</sup> de serres, eau : 4 500 m<sup>3</sup> de droit de pompage, irrigation quasi intégrale (goutte à goutte et micro-aspersion) - Bâtiment : cave, chambre froide, pièce à courges, lieu de vente, cuisine, bureau - Tracteur et matériel fonctionnels - Haies champêtres, mares - Revenu garanti dès installation - 05 46 27 30 17 - 06 59 09 02 80

## Demandes

• Lot, Lot-et-Garonne, Sud-Dordogne ou Sud-Corrèze - Recherche ferme pour élevage caprin bio - Couple de trentenaires avec trois enfants, titulaire d'un BPREA, projet d'installation en élevage caprin bio avec transfo fromagère, vente directe et agrotourisme (accueil à la ferme ou gîte) - Recherchons ferme avec idéalement deux habitations, une habitation principale et une seconde pouvant être exploitée en gîte, des bâtiments d'élevage pour un cheptel de 70 chèvres mini avec salle de traite et de transformation, le tout sur environ 20 ha en SAU avec la possibilité de quelques ha en propriété et le reste en location pour pâturage, fourrage, parcours - Nous serions intéressés par une transmission en parrainage - Étudions toutes propositions - s.lievre@sfr.fr - 06 03 90 17 54 - 06 34 60 08 33

## Animaux - Matériel

• Eure-et-Loir - A vendre : MB Nev Hollande 1530 : 2500 € - Semoir Nodet avec herse : 400 € - Pulvérisateur Hardi Gool : 500 € - Roues de traitement 6 trous : 400 € - Benne neuve : 500 € - Vachère : 1300 € - 02 37 62 41 65 - 06 85 05 50 13

# Solidarité

Massa Koné est porte-parole de la Convergence malienne contre les accaparements de terres, engagé pour le droit des précaires et démunis au sein d'un regroupement d'associations localement appelée l'Union<sup>(1)</sup>.

L'Union regroupe des organisations de défense des démunis, des sans-voix, sans-logis et toutes les communautés paysannes qui subissent expropriation et accaparement de leurs terres. Elle les coordonne, organise des actions de désobéissance, porte les revendications auprès des pouvoirs publics, les défend auprès des tribunaux...

Le 22 juin, six hommes armés et cagoules ont pénétré chez Massa, ont menacé sa famille et dérobé le matériel informatique où il enregistrerait ses données. Massa a réussi à rester caché et à sauver sa peau pendant que les agresseurs terrorisaient ses enfants, kalachnikov sur les tempes.

Depuis, la famille a été exilée au village d'origine et Massa est en permanence accompagné de militants de l'Union, changeant régulièrement de lieu pour dormir... Mais cette situation ne peut pas durer éternellement.

Dans la situation chaotique du Mali actuellement, les militants de l'Union réfléchissent à la mise en place de matériel vidéo de surveillance afin de sécuriser Massa et sa famille. Cette installation coûte cher et ils font appel au mouvement social international pour pouvoir payer les frais.

Nous faisons appel à votre solidarité et nous vous tiendrons informé de la suite des événements.

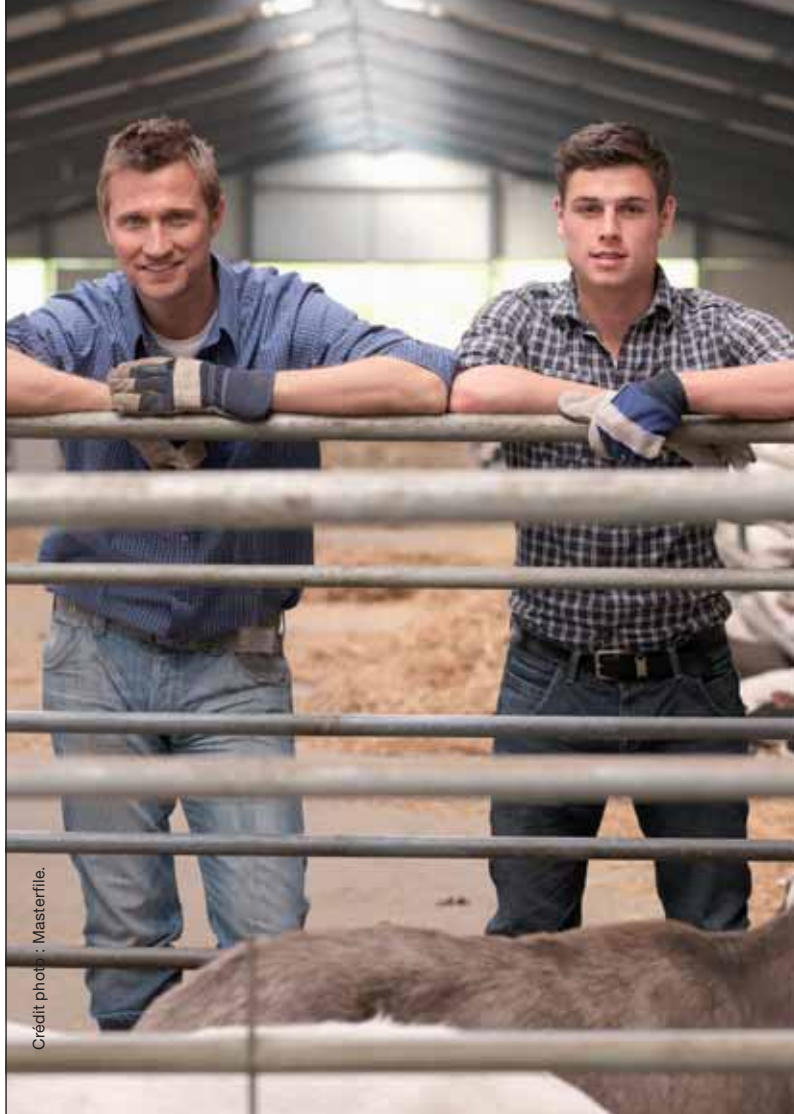
Pour faire un don, merci d'envoyer un chèque à l'ordre des « Amis de la Confédération paysanne » et d'inscrire au dos « pour Massa Koné » à : Amis de la Confédération paysanne 104, rue Robespierre 93170 Bagnolet (dons sont déductibles des impôts sur le revenu 2020 à hauteur de 66 % de la somme versée)

## Non aux poulaillers-usines !

Dans le Morbihan, des collectifs se sont alliés pour stopper plusieurs projets de poulaillers-usines. La Confédération paysanne est membre de ces collectifs ou les soutient. Celui de Plaudren se bat contre un projet de 178 800 poulets. Il lance, en collaboration avec les Amis de la Confédération paysanne, une cagnotte pour couvrir les frais de recours juridique contre l'autorisation d'extension du poulailler-usine accordée par le préfet le 25 mars 2020, en plein confinement et crise sanitaire.

Pour en savoir plus et verser à la cagnotte :

[helloasso.com/associations/les-amis-de-la-confederation-paysanne/formulaires/17](https://helloasso.com/associations/les-amis-de-la-confederation-paysanne/formulaires/17)



Crédit photo : Masterfile.

# REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT. VENEZ DÉCOUVRIR NOS OFFRES DE BIENVENUE<sup>(1)</sup>.



CNCM – 88/90 rue Cardinet – 75017 Paris

(1) Offres soumises à conditions, disponibles dans les Caisses de Crédit Mutuel participant à l'opération. L'entrée en relation est soumise à l'accord préalable de la Caisse de Crédit Mutuel.

## Bulletin d'abonnement

Avec le bulletin d'abonnement à retourner sous enveloppe timbrée avec votre chèque à l'ordre de **Campagnes solidaires** au 104, rue Robespierre – 93170 BAGNOLET

N° 364



**TARIFS :**  
Annuel (11 numéros) : 46 €  
6 numéros : 24 €

Soutien, collectivité et étranger : 60 € (ou plus)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_  
Profession \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

**Ou avec le mandat de prélèvements sepa ci-dessous  
à retourner en y joignant un relevé bancaire (RIB) ou postal (RIP)  
Média Pays – 104, rue Robespierre – 93170 BAGNOLET**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

**Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter :**  
Établissement/Agence \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Média Pays à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Média Pays. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Je vous prie de bien vouloir présenter en faveur de Média Pays sur le compte référence ci-dessous les sommes correspondant à mon abonnement :

**Tous les quatre mois** r 15 € ou r 20 € Soutien, collectivité et étranger  
(le 15<sup>ème</sup> jour du premier mois)  
**Annuellement** r 45 € ou r 60 € Soutien, collectivité et étranger  
(à la date du renouvellement)

Fait à..... Signature :  
le.....

IBAN	
------	--

Association bénéficiaire : Média pays – Numéro national d'émetteur : FR96ZZZ492109

BIC	
-----	--

**Ou sur le site de la Confédération paysanne : [www.confederationpaysanne.fr](http://www.confederationpaysanne.fr)**

**Tél. : 01 43 62 82 82 – [abocs@confederationpaysanne.fr](mailto:abocs@confederationpaysanne.fr)**

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de gestion de l'association et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès aux informations dans les conditions prévues par la délibération N°80 du 1/4/80 de la CNIL.

# VOUS CRÉEZ DE L'EMPLOI TOUT AUTOUR DE VOUS.

AGRICULTEURS. INDISPENSABLES AU MONDE.



Être agriculteur, c'est avoir la responsabilité de ses champs, de ses animaux, de ses machines, mais aussi celle de toutes les personnes avec lesquelles vous travaillez. Aussi, pour vous protéger, votre famille, vos salariés, vos associés, et prévenir les risques humains et ceux liés à vos responsabilités en tant que chef d'entreprise, nous sommes là.

**#agrispensables**



**Groupama**  
la vraie vie s'assure ici

# CETA.

## AGRICULTURE SACRIFIÉE

 Confédération paysanne

GREENPEACE

# Hypocrites du climat

Le 23 juillet 2019, l'Assemblée nationale ratifiait le Ceta, accord de libre-échange commercial entre l'Union européenne et le Canada, malgré la contestation de la société civile. Un an plus tard, le texte est toujours en attente de son passage au Sénat. Ce jour anniversaire, pour appeler le gouvernement à suspendre le traité commercial transatlantique, des militant-es de Greenpeace, d'Attac et de la Confédération paysanne ont recouvert 35 permanences de député-es favorables au Ceta avec des slogans tels que « *Hypocrite du climat* » ou « *Ceta ou climat, vous avez (mal) choisi* ».

Le Ceta est incompatible avec l'Accord de Paris sur le climat, comme l'ont démontré plusieurs rapports commandités par le gouvernement lui-même. Mais Emmanuel Macron semble avoir rapidement oublié leurs conclusions. Malgré ses beaux discours sur la néces-

saire lutte contre le dérèglement climatique, il veut toujours faire adopter pleinement le Ceta, tout en soutenant au niveau européen de nouveaux projets d'accords de libre-échange.

Pour Greenpeace France, la Confédération paysanne et Attac, « *Emmanuel Macron persiste dans l'erreur... En ce jour anniversaire, nous exhortons les parlementaires de la majorité à sortir de leur torpeur docile et refuser d'assumer les conséquences de l'Élysée. Ils doivent taper du poing sur la table et donner suite à la demande de la Convention citoyenne pour le climat : abandonner immédiatement l'application provisoire de ce texte et le remiser définitivement aux oubliettes.* »

Et de rappeler que le Ceta participe à alimenter la guerre mondiale des prix agricoles au détriment des droits sociaux, du revenu paysan, de la qualité de l'alimentation, tirant vers le bas les normes sociales et environnementales au profit des firmes multinationales. À titre d'exemple, farines animales, antibiotiques comme facteurs de croissance et OGM sont autorisés au Canada...



Actions devant des permanences parlementaires à Paris, dans l'Aude, en Indre-et-Loire, dans l'Hérault et les Alpes-Maritimes.